

# MAIRIE DE LE BOULOU

## CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 06

SÉANCE DU 24 Novembre à 18h30

**PRÉSENTS de 18 heures 30 à 20 heures 50 :** François COMES Maire, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM 1<sup>ER</sup> adjoint, Hervé CAZENOVE 2<sup>ème</sup> adjoint, Rolande LOIGEROT 3<sup>ème</sup> adjoint, Jean-Claude FAUCON 4<sup>ème</sup> adjoint, Aline MOSSÉ 5<sup>ème</sup> adjoint, Carlos GREZES 6<sup>ème</sup> adjoint, Anne LECLERCQ 7<sup>ème</sup> adjoint, Jean-Marc PACULL 8<sup>ème</sup> adjoint, Stéphanie PUIGBERT, Christian ERRE, Caroline ROCAS, Claude MARCELO, Catherine PUBIL-JUANOLA, Catherine PEYTAVI, Robert DUGNAC, Nadège HOFFMANN, Sébastien BORREIL, Véronique GANDOU-NALLET, Dominique NOËL, Patrick FRANCES, Claudine MARCEROU, Christophe PELISSIER, Stéphane GRAU, Alain GRANAT, Rose-Marie QUINTANA

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :** Uriel BASMAN à François COMES, Emmanuelle MONZERIAN à Hervé CAZENOVE, Jean-Christophe BOUSQUET à Patrick FRANCES

**PRÉSENTS de 18 heures 30 à 21 heures 50 :** François COMES Maire, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM 1<sup>ER</sup> adjoint, Hervé CAZENOVE 2<sup>ème</sup> adjoint, Rolande LOIGEROT 3<sup>ème</sup> adjoint, Jean-Claude FAUCON 4<sup>ème</sup> adjoint, Aline MOSSÉ 5<sup>ème</sup> adjoint, Carlos GREZES 6<sup>ème</sup> adjoint, Jean-Marc PACULL 8<sup>ème</sup> adjoint, Stéphanie PUIGBERT, Christian ERRE, Caroline ROCAS, Catherine PUBIL-JUANOLA, Catherine PEYTAVI, Robert DUGNAC, Sébastien BORREIL, Véronique GANDOU-NALLET, Dominique NOËL, Patrick FRANCES, Claudine MARCEROU, Christophe PELISSIER, Stéphane GRAU, Alain GRANAT, Rose-Marie QUINTANA

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :** Uriel BASMAN à François COMES, Emmanuelle MONZERIAN à Hervé CAZENOVE, Jean-Christophe BOUSQUET à Patrick FRANCES, Anne LECLERCQ à Christian ERRE, Nadège HOFFMANN à François COMES, Claude MARCELO à Jean-Claude FAUCON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Sébastien BORREIL

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

.....

**Monsieur le Maire précise qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire du Covid-19, la séance du Conseil Municipal se tient au complexe des Echards.**

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur les procès-verbaux des 27 juillet et 29 septembre 2020.

Le procès-verbal du 27 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur les décisions et les droits de non préemptions.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Concernant le procès-verbal du 29 septembre 2020 qui portait notamment sur la délibération n° 18 pour l'attribution et le versement de subventions aux associations au titre de l'année 2020, sur le bloc des associations diverses, il est mentionné « aucun élu n'est membre des associations ». Je rappelle juste que je suis membre dirigeant de l'association des parents d'élèves et que j'avais quitté la salle au moment du vote. Il n'en est pas fait mention sur le procès-verbal.

### **Intervention de Monsieur Alain GRANAT**

Pour ma part, j'ai repéré deux erreurs :

- Je n'ai pas trouvé trace de mon vote « contre » concernant la délibération n° 18 pour l'attribution et le versement de subventions aux associations sportives, et mon vote « abstention » pour la même délibération mais qui concerne le bloc des associations culturelles.
- En fonction des votes on trouve un nombre de votants qui passe de 27 à 28, et moi je pensais que nous étions 29. Est-ce que je me trompe ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Des membres du conseil municipal étant membres de certaines associations sont sortis lors du vote des subventions, il est donc normal qu'il y ait un peu moins de votants.

Les modifications seront apportées et le procès-verbal vous sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Concernant les décisions et les droits de non -préemption transmises, y-a-t-il des questions ?

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Lors du dernier conseil municipal, j'avais fait état d'une décision qui n'était pas très claire. Cette décision a été transmise en préfecture et je souhaiterais la consulter lors du prochain conseil municipal.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Une réponse écrite vous sera adressée.

.....  
Monsieur le Maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

### **01 – Désignation d'un membre suppléant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2020 n°2020.5.06 fixant la désignation d'un membre titulaire au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'obligation d'élire un représentant suppléant qui siègera au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Monsieur le Maire indique que cette désignation doit avoir lieu à la majorité absolue et demande s'il y a des candidats.

Monsieur le Maire fait appel des candidatures :

<b>MEMBRE SUPPLÉANT</b>
Sylvaine RICCIARDI-BRAEM

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions avant de procéder au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE PAR 25 VOIX POUR ET  
4 ABSTENTIONS (Madame Rose-Marie QUINTANA, Messieurs Patrick FRANCES, Jean-Christophe  
BOUSQUET, Stéphane GRAU)

☞ **DE DÉSIGNER** le conseiller municipal suivant comme membre suppléant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

<b>MEMBRE SUPPLÉANT</b>
Sylvaine RICCIARDI-BRAEM

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Suite à la demande du groupe d'opposition pour engager un débat de politique générale de la commune, je vais vous communiquer un premier bilan de ce que nous comptons faire sur cette mandature.

Il en suivra le rapport d'orientations budgétaires 2021 présenté par Madame Aline MOSSÉ, adjointe aux finances. A l'issue de cette présentation, nous pourrons engager les discussions.

« Dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'article 109 dispose « qu'à la demande d'un dixième au moins des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal ».

Ce fut le cas d'une demande formulée par le groupe d'opposition « Ensemble continuons la dynamique » conduit par Monsieur Patrick FRANCES qui en a manifesté le souhait lors du conseil municipal du mois de juillet 2020 et dans un courrier du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

J'avais indiqué dès cet été que ce débat serait organisé en marge du débat d'orientations budgétaires pour 2021 afin de nous laisser le temps de prendre nos marques et de le préparer dans les meilleures conditions. C'est donc avec un grand plaisir que nous nous livrons aujourd'hui à cet exercice démocratique indispensable visant à vous présenter les grands projets que nous entendons conduire tout au long de notre mandat qui s'est ouvert fin juin dernier.

Naturellement le contour précis des projets que nous envisageons et leurs chiffrages définitifs ne sera connu pour certains d'entre eux qu'après un travail de concertation avec l'ensemble des élus, avec la population et les prestataires qui seront retenus mais nous pouvons d'ores et déjà débattre de ce que nous allons proposer aux boulounencqs au cours des 6 prochaines années.

Dans la poursuite de la campagne électorale et des projets que nous avons défendus auprès des habitants et soumis à leurs suffrages, notre action sera orientée autour de 4 axes principaux :

- La conduite d'une politique environnementale et de développement durable ambitieuse
- Le développement d'une politique culturelle de qualité accessible au plus grand nombre
- L'accroissement de l'attractivité du territoire et de la qualité des espaces publics
- L'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services publics locaux

### **Axe n°1 : La conduite d'une politique environnementale et de développement durable ambitieuse**

S'agissant de notre politique environnementale et les actions de développement durable que nous poursuivrons au bénéfice des habitants, nous mettrons la priorité sur la rénovation énergétique et thermique de nos principaux bâtiments publics afin de tendre pour ces derniers vers des bâtiments à énergie positive. Réhabilitation, isolation et recours à des panneaux photovoltaïques seront alors sollicités pour parvenir à cet objectif.

Pour ce faire des diagnostics énergétiques, thermiques et structurels sont d'ores et déjà en cours de traitement depuis le mois d'octobre sur 5 de nos plus grands équipements.

Ce sera notamment le cas des deux groupes scolaires pour lesquels nous envisageons des travaux de réhabilitation. Raisons pour lesquelles, nous prévoyons de consacrer 1 200 000 € à l'école maternelle « Jacques Prévert » et 2 000 000 € à l'école élémentaire « la Suberaie ». Le phasage des travaux pourrait se faire en 2021 et 2022 pour l'école maternelle et en 2022 pour l'école élémentaire qui souffrent depuis de nombreuses années de sous-investissement. Et d'un défaut criant de confort tant pour les élèves et les personnels enseignants et territoriaux.

Le complexe sportif des Echards fera également l'objet de toute notre attention et nous prévoyons à ce stade en attente des résultats des études préalables en cours, de consacrer près de 2 000 000 € à cet équipement sportif qui souffre en plus d'une rénovation structurelle lourde à envisager. Les travaux pourraient être conduits sur les années 2022-2023.

Le bâtiment du stabulum mérite également de lui consacrer la somme prévisionnelle de 2 000 000 € afin d'améliorer sensiblement ses performances énergétiques et le confort de ses résidents pour lesquels il n'est pas nécessaire de rappeler leur vulnérabilité. Travaux prévus à l'horizon 2023-2024

Dans le même esprit, il conviendra de dégager la somme de 650 000 € en 2023 pour des travaux similaires sur le bâtiment de la gendarmerie. Opération financière que nous tenterons de rendre blanche en neutralisant le coût par la recette émanant du rehaussement des loyers.

Nous avons une chance historique à saisir car l'ensemble des travaux de rénovation thermique et énergétique que je viens d'évoquer trouve un écho formidable avec les projets de subventions issus du grand plan de relance inédit décidé par le gouvernement consécutivement à la crise sanitaire et aux objectifs environnementaux de la France inscrits dans les accords de Paris. Nous pourrions espérer dans ce cadre-là un niveau de subventionnement élevé de nos investissements.

L'engagement de notre politique environnementale ne se cantonnera évidemment pas aux seuls bâtiments publics, un plan vélo sera conduit ainsi que de nombreuses liaisons favorisant les déplacements doux pour les cycles et les piétons sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure. Il en ira de même du prolongement de la modernisation de notre éclairage public visant à recourir à des lampes à LED plus efficaces et moins énergivores. C'est plus de 100 000 € par an pendant 4 ans que nous prévoyons d'y consacrer.

### **Axe n°2 : Le développement d'une politique culturelle de qualité accessible au plus grand nombre**

La politique culturelle de la collectivité constitue un enjeu majeur de notre attractivité. C'est la raison pour laquelle, au-delà des équipements culturels importants que compte déjà notre commune avec la Maison de l'eau et de la Méditerranée, la Maison de l'histoire, la médiathèque et l'espace des arts, nous nous proposons de créer un nouvel espace culturel innovant en cœur de ville au rez-de-chaussée de l'immeuble avenue du Général De Gaulle. Cet espace actuellement brut de décoffrage sera aménagé dès 2021 pour la somme de 220 000 €. Site retenu au titre d'un programme national inscrit dans le cadre des micro-foies qui devra permettre notamment d'assurer des visites virtuelles de grands musées nationaux en plus des expositions temporaires de peintures ou de sculpture que ce nouveau lieu polyvalent permettra d'accueillir.

Programmé autour des années 2023-2024, il conviendra également de prévoir l'ouverture d'un nouvel espace muséal au sein de la grange à droite de l'école élémentaire qui revêt un caractère patrimonial indéniable. Espace qui pourrait mettre en lumière les œuvres d'un artiste local reconnu du nom de François Pous. La somme de 800 000 € pourrait être consacrée à ce nouveau lieu culturel. Espace culturel qui sera potentiellement éligible à un futur programme européen POCTEFA.

### **Axe n°3 : L'accroissement de l'attractivité du territoire et de la qualité des espaces publics**

L'attractivité d'une commune touristique et thermale comme la nôtre est un enjeu majeur. C'est la raison pour laquelle nous consacrerons une part importante chaque année de nos crédits de fonctionnement à l'animation et

à la politique culturelle de notre collectivité. Mais au-delà des moments festifs, c'est à la qualité de ses espaces publics et de son cadre de vie que l'on mesure l'attractivité réelle d'une commune touristique.

Aussi, nous consacrerons près d'un million d'euros par an aux travaux de voirie, au développement des places publiques et à l'aménagement des giratoires d'entrées de ville dont la signature thermique doit être bien plus marquée qu'aujourd'hui.

Dans le même ordre d'idée, la réalisation d'un vaste programme de plantation d'arbres sur l'intégralité du territoire communal sera conduite. C'est près de 100 000 € par an sur l'ensemble de la mandature qui seront consacrés à cet objectif.

Mais la principale modernisation de notre espace public doit passer par la requalification complète du distriport qui n'est certes pas à la hauteur d'une entrée de ville. Des partenariats sont à trouver avec le secteur privé pour modifier sensiblement la destination de cet espace en bordure immédiate d'autoroute. La clef de notre attractivité passe par le devenir de ce site qui doit être tout à la fois un lieu d'accueil d'activités économiques et d'activités à caractère ludique, de divertissement, de restauration ou d'hôtellerie. Le tout dans un traitement de qualité urbanistique et architectural. La dissolution du syndicat mixte et la requalification de ce site devrait permettre à la commune de dégager des fonds financiers non négligeables nous permettant de financer notre programme d'investissement. Ajouté aux cessions de terrains et propriétés de la collectivité, c'est sans doute plus d'1 500 000 € dont pourra bénéficier la commune pour compléter ses ressources propres sur le mandat.

Parmi les autres éléments cruciaux de l'attractivité d'un territoire, et il figure au premier rang des questions que les nouveaux habitants se posent lorsqu'ils envisagent de s'installer au Boulou : Y-a-t-il un Collège sur la commune ? Jusqu'à présent, nous étions obligés de répondre à cette question par la négative. Depuis notre arrivée, nous avons multiplié les échanges avec le Conseil Départemental. Une visite sur le terrain dédié a d'ailleurs été organisée récemment en présence de deux Vice-Présidents de l'assemblée départementale. Aujourd'hui, je peux vous assurer que nous aurons un engagement ferme dans les toutes prochaines semaines.

L'urbanisation croissante de la commune au sud du Tech nous impose également d'envisager de créer des liaisons indispensables qui font aujourd'hui défaut de part et d'autre des deux rives et qui sont inscrites dans le PADD et validé par le SCOT depuis 2011. Nous programmerons donc l'aménagement d'un passage submersible sur le Tech à l'horizon 2024-2025 pour un montant autour de 3 000 000 € ainsi qu'un franchissement de la RD618 pour un montant de 1 700 000 € visant à compléter utilement cette liaison douce en direction du centre-ville.

Je ne pouvais décemment aborder cette partie sur l'attractivité de notre commune sans vous dire que nous avons toutes les raisons d'être optimistes. En effet, les investisseurs sont très nombreux à nous solliciter car ils souhaitent s'installer et investir au Boulou. C'est le cas notamment de groupes hôteliers, de transporteurs, de chefs d'entreprises ou encore de grandes enseignes commerciales. Je peux vous assurer que nous leur réservons le meilleur accueil afin de faciliter leurs démarches et de les accompagner pour mener à bien leurs projets. Ces nombreux projets nous imposent de revisiter notre PLU.

#### **Axe n°4 : L'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services publics locaux**

La requalification du site du distriport évoquée à l'instant est porteuse d'une seconde vertu car elle nous permet d'envisager utilement le déplacement de notre centre technique municipal. Condition sine qua non à la restructuration du site. Nous devons donc envisager une enveloppe de travaux de 2 500 000 € pour la création de ce nouveau CTM. Un lieu qui permettra d'améliorer les conditions de travail des agents publics et leur efficacité dans la satisfaction des attentes des habitants.

Au-delà du bâtiment qui devra être construit le cas échéant, nous envisageons une dotation de 800 000€ dès 2021 puis 300 000 € par an destinée aux divers équipements nécessaires à la bonne conduite des différentes missions de service public : Dotation informatique, remplacement de la balayeuse, développement et renouvellement du parc automobile et des outils, dotation en mobilier et matériels relatifs aux manifestations et à la politique d'animation de la collectivité, etc...

L'efficience des services publics locaux étant une priorité absolue de la mandature à venir, il nous semble opportun de mener la réflexion sur de nombreux transferts de compétences à intervenir vers la communauté de communes

du Vallespir ou le développement d'outils de mutualisation comme le recours par exemple à des groupements de commandes. Ce sera le cas notamment des contrats de photocopieurs, des fournitures administratives dont l'adhésion au groupement est soumise au vote de l'assemblée ce soir, mais aussi des équipements de protection individuelle ou encore de la téléphonie pour ne citer que les principaux.

Concernant les transferts de compétences, il apparaît clairement intéressant d'envisager le transfert de l'accueil de loisirs périscolaire qui permettra de contractualiser avec des partenaires institutionnels essentiels comme la Caisse d'allocations familiales via la communauté de communes. Cette contractualisation permettant d'améliorer les taux d'encadrement pour nos enfants dans les meilleures conditions de sécurité et de développer la qualité des activités proposées.

Une réflexion devra également être menée sur d'éventuels transferts comme par exemple celui de la lecture publique ou de l'EPIC-office de tourisme en vue d'aboutir à la création d'un unique office de tourisme intercommunal s'appuyant sur les compétences de notre OT classé en catégorie 1.

En conclusion, vous l'aurez compris, le programme que nous entendons décliner au fur et à mesure de ce mandat est ambitieux car il représente un montant global de près de 27 000 000 € d'investissement. Ambitieux certes, mais particulièrement réaliste et compatible avec l'exigence de nos finances publiques locales.

En effet, la conjoncture favorable vis-à-vis du plan de relance et des politiques contractuelles des partenaires institutionnels de la commune (Etat, Région, département, communauté de communes...) doit pouvoir nous permettre d'atteindre un niveau de subventions de l'ordre de 10 000 000 €. Et ce, sans compter les ressources émanant du FCTVA, de la vente de terrains ou la dissolution du syndicat mixte du Distriport qui apporteront vraisemblablement une ressource de près de 6 100 000 €.

Le différentiel ayant vocation à être couvert par un recours à l'emprunt de l'ordre de 5 000 000 € tout à fait compatible avec nos capacités financières. En effet, l'en-cours de dette au 31 décembre 2026 demeurera sous la barre des 4 500 000 € avec un taux d'endettement de l'ordre de 55 % d'une année de recettes de fonctionnement et une capacité de désendettement autour de 5 années d'épargne brute. Sans compter sur un niveau d'épargne émanant de la section de fonctionnement restauré autour de 400 000 €, soit 6 % des recettes de fonctionnement. Autant dire, des ratios financiers et un dynamisme qui feraient rêver toute collectivité d'une strate démographique équivalente à la commune du Boulou.

Je voulais aujourd'hui vous faire part de nos projets qui seront naturellement discutés, amendés et complétés au gré des échanges et des concertations à venir avec les élus et les usagers du service public. Ce cap que je viens de fixer sera naturellement affiné tout au long de ce mandat, mais vous pouvez d'ores et déjà être assuré de notre enthousiasme et de notre détermination à le mener à son terme pour le bien de notre population.

Je vous propose à présent, de laisser la parole à Madame Aline MOSSE qui va présenter le Débat d'orientations budgétaires pour 2021. A l'issue duquel nous pourrions débattre à la fois de l'année 2021 mais également des éléments de politique générale que je viens de vous exposer. »

## **02 – Rapport d'Orientations Budgétaires 2021**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aline MOSSÉ, adjointe aux finances qui présente et détaille ce dossier sous forme de Power Point.

Je ne vais pas évoquer le préambule, car vous en avez tous pris connaissance. Je ne vais pas m'attarder sur toutes ces informations nationales qui sont arrêtées au mois de Septembre, et qui aux vues du nouveau confinement vont être sensiblement modifiées.

Il est à noter que la troisième loi des finances dans la lignée des dispositifs d'assistance aux collectivités a permis un soutien des recettes fiscales.

Pour 2021, l'Etat prévoit un plan de relance très optimiste qui contribuait à une forte croissance de l'ordre de 8 %. La dotation globale de fonctionnement, après une forte baisse de 2014 à 2017 est stabilisée. Par contre, les dotations de soutien à l'investissement devraient fortement augmenter. Nous l'espérons.

## SITUATION DE LA COLLECTIVITE

Nous avons maintenu une grande attention à l'effet ciseaux en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement. Un total de toutes les dotations forfaitaires de 491 677 euros.

Les produits d'exploitation concernant la régie sont en forte baisse pour un montant de 80 298 euros. Cela concerne principalement la piscine (13 674 euros) car très peu d'entrées suite à la fermeture de celle-ci.

Concernant la FCTVA, le montant projeté est de 142 525.72 euros en investissement et 9 817.16 euros en fonctionnement (entretien des bâtiments publics et/ou de voirie).

La Communauté de Communes du Vallespir verse annuellement à la collectivité une attribution de compensation. Cette dernière s'élève pour 2020 à 1 043 679 euros qui correspond au transfert de compétences.

La fiscalité directe regroupe tous les impôts payables directement et nominativement par une personne morale ou une personne physique.

La baisse des recettes et l'accroissement des dépenses obligatoires n'ont pas été compensées par une augmentation de la fiscalité locale sur la commune. Nous sommes toujours sous les pourcentages des communes de la même strate et ce depuis 22 ans.

Tout ceci grâce à une bonne dynamique de nos bases fiscales et le développement du Boulou. Sur ces pourcentages, il y a une application de 1% d'augmentation de la réévaluation des bases et environ 5% de constructions.

### Les recettes de fonctionnement

En forte baisse sur les produits de « service régie ».

### Les dépenses de fonctionnement

Après une analyse très pessimiste, nous avons porté une attention particulière aux dépenses. Ce qui nous a permis de redresser notre budget pour finir, en principe, en équilibre, voire peut-être excédentaire pour 2020.

### Les recettes d'investissement

L'autofinancement provient de l'affectation de résultat que nous avons votée sur le CA 2019. Les subventions proviennent de l'Etat, la Région, le Département et le fonds de compensation de la Communauté de Communes du Vallespir.

### Les dépenses d'investissement

Elles sont en forte baisse, cette année. C'est essentiellement dû aux élections et à la crise du Covid-19.

Concernant le capital, en 2021 il nous reste 1 547 455 euros de remboursement en capital.

Tout ceci concernait 2020.

## LES PERSPECTIVES POUR 2021

Nous avons toujours la volonté de maintenir les dépenses à caractère général afin de maîtriser les dépenses avec une prévision à 1 700 000 euros. Pour rappel, c'était 1 800 000 euros les années précédentes, voir un peu plus.

### Les charges de personnel

C'est assez incontournable. Cela inclut le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et les avancements.

### Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Lors de la commission des finances, on était plusieurs à vous poser la question concernant les charges de personnel.

J'ai repris ce que vous m'aviez indiqué, à savoir une forte augmentation des charges de personnel entre 2019 et 2020. Pour mémoire en 2018 : 3 671 770 euros et en 2019 : 3 693 039 euros, soit une augmentation de 21 000 euros. Une forte augmentation en 2020 pour 3 920 000 euros, soit 227 000 euros de plus qui s'expliquait notamment par l'indemnité versée à Monsieur Rémy LORENZELLI pour 69 000 euros. On nous avait indiqué qu'il s'agissait aussi des « primes Covid-19 » et des frais de remplacement pour le personnel qui était en maladie. Normalement, il devrait y avoir une prise en charge par les assurances et cela devrait se neutraliser.

Néanmoins sur la projection 2021, on lit 3 820 000 euros et c'est pour cela que j'interviens. Finalement une augmentation entre 2019 et 2021, puisque l'année 2020 est une parenthèse en raison de la crise du Covid-19 et de la rupture conventionnelle avec Monsieur Rémy LORENZELLI. Vous m'avez dit que l'augmentation importante, car on est à 100 000 euros de plus au lieu de 20 000 que nous avons chaque année, correspondait au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui est l'augmentation naturelle du système de fonctionnariat.

Quand on vieillit et que l'on devient plus aguerri dans son poste, on gagne plus.

Sauf que je ne « retombe pas sur mes pieds ». Même si j'applique une cote mal taillée environ 2% , cela n'a pas beaucoup bougé car en 1987 on était sur 1%, on perd la rémunération de Monsieur Rémy LORENZELLI qui doit tourner aux environs (je n'ai pas les montants) de 70 000 euros de frais pour la Mairie.

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Monsieur Rémy LORENZELLI travaillait à « temps partiel ».

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Cela représente combien ? Monsieur Rémy LORENZELLI n'était pas au SMIC à temps partiel, quand même.

Quand je prends l'augmentation du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) par rapport à 2019, pas l'année 2020 je la laisse de côté.

Si je prends la baisse correspondant aux revenus de Monsieur Rémy LORENZELLI, pas que les revenus, revenus et charges, c'est-à-dire le coût municipalité, et si je me réfère au dernier conseil municipal au cours duquel Monsieur le Maire nous a indiqué que Monsieur Rémy LORENZELLI ne serait pas remplacé. Je pars de ce principe et je fais une projection sur 2021 en me disant que cela représente une économie.

Concrètement, si j'enlève le coût du salaire et des charges de Monsieur Rémy LORENZELLI sur 2019 et que j'ajoute 2% de Glissement Vieillesse Technicité (GVT), il manque encore presque 70 000 euros pour arriver au montant de la projection 2021.

Est-ce que c'est que l'on envisage d'embaucher du monde ? Car en commission des finances, nous avons posé la question concernant les embauches et que l'on nous a répondu « non ».

J'étais assez, pas alarmiste, mais en tout cas très objective sur le désengagement de l'Etat qui va s'accroître. Le fait que l'on privatise les collectivités, c'est un mot qui est peut-être choquant, mais c'est ce vers quoi nous allons tendre, sans compter que ce désengagement va s'accroître notamment avec la crise du Covid-19. Il va falloir trouver l'argent quelque part pour compenser les aides que l'Etat a transférées pour maintenir le tissu économique des entreprises pour pouvoir aider afin que ce ne soit pas une faillite nationale.

Donc, on sait très bien que cela va être compliqué pour les années à venir. C'est un doux euphémisme.

Vous me dites que vous allez embaucher, pas embaucher. Je souhaite avoir un peu plus de visibilité concernant l'embauche.

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Par rapport à la crise du Covid-19, il fallait plus de personnel pour encadrer les enfants.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

C'était pour 2020 et j'ai précisé que je ne tenais pas compte de ladite année.

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Si vous regardez 2021, nous sommes sur le même budget que 2019.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Non. Pour 2019 nous avions 3 693 039 euros et nous sommes à 3 820 000 euros.

### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

C'est le CA que vous avez. Le BP 2019 est à l'identique de celui que nous reconduisons pour l'année 2021.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Dans ce cas-là, vous ne calculez pas le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), si c'est l'identique.  
Car, soit c'est le même et il n'y a pas de Glissement Vieillesse Technicité (GVT), soit ce n'est pas calculé.

### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

Il y a du monde en moins, notamment le directeur des Services Techniques.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Je tombais sur les mêmes montants mais je ne les ai pas retrouvés dans le Débat d'Orientations Budgétaires sur le tableau précédent.

### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

Il va y avoir en 2021 pas mal de départs en retraite. Si des jeunes sont recrutés, cela neutralise un peu le Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Je veux juste attirer votre attention sur le fait qu'il va falloir être très attentif.

### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

Je continue.

### **Les charges de gestion courante**

On maintient au maximum notre concours au monde associatif avec une enveloppe de 225 000 euros. Ce cumul nous donne un montant de dépenses de 6 910 000 euros. Montant sensiblement identique à celui de 2019.

### **L'INVESTISSEMENT**

Tout d'abord, je tiens à remercier Madame Valérie SEASSAU, responsable Finances, qui a fait un travail remarquable.

### **La voirie communale**

Monsieur François COMES vous en a parlé précédemment. Cela représente un montant de 250 000 euros avec des subventions pour 40 000 euros. L'avenue de la Méditerranée pour 424 920 euros.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

En ce qui concerne la voirie communale, il y avait un projet d'un montant total non individualisé. Savoir si dans ce projet, vous avez prévu et combien pour les Chartreuses car il y a certaines voies communales qui devaient faire l'objet d'une réfection, « c'était dans les tuyaux » ?

### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

A priori, à ce stade, il n'y en a pas.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Aujourd'hui, il n'y a rien.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Si je peux me permettre, il y a un budget annuel sur la partie voirie qui est et sera dédié notamment pour des travaux annexes qui ne sont pas détaillés à l'heure actuelle.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Ma question est sur les 250 000 euros, qu'est ce qui avait été dédié pour les Chartreuses ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Pour cette année ce n'est pas prévu.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Ce n'est pas forcément la voirie mais ce n'est pas loin, en ce qui concerne le débroussaillage et ce pour en finir avec les Chartreuses, une réunion en Mairie a eu lieu le 29 Septembre dernier au cours de laquelle vous aviez évoqué le débroussaillage des parcelles communales sur les Chartreuses.

Evidemment, une grosse partie va être effectuée sur trois ans. L'entreprise CUTILLAS devait et n'a pas été contactée. Lors de la commission Urbanisme, j'ai posé la question. On m'a répondu que tout avait été débroussaillé, en fait ce n'est pas le cas. En plus, on m'informe que la DDTM a prévenu la Mairie pour informer qu'il y avait un contrôle de l'Office National des Forêts prévu avant la fin de l'année avec un « risque incendie ».

Lors de cette réunion du 29 Septembre, vous aviez même évoqué la question des parcelles communales en haut des Chartreuses qui étaient des terrains assez plats qui pouvait être mécanisés en termes de débroussaillage et que cela pouvait se faire rapidement.

Sur tout ce qui devait être fait rapidement, ça n'allait pas, alors qu'outre le « risque incendie » il y a le contrôle de l'Office National des Forêts qui arrive.

Je voudrais savoir où nous en sommes.

### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

Sur le budget, il y a une ligne pour le débroussaillage qui est de 10 000 euros qui pourrait être doublé juste pour les Chartreuses. Les travaux seront effectués au printemps.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Il n'y aura rien en 2020. Ce sera pour le printemps 2021.

### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

En ce qui concerne

- l'avenue de la Méditerranée, le budget prévu est de 424 920 euros avec 242 780 euros de subventions,
- L'impasse de la Pensée, le budget prévu est de 380 000 euros avec 62 080 euros de subventions,
- L'éclairage public, le budget prévu est de 100 000 euros avec 8 000 euros de subventions.

Pour l'audit énergétique, le budget prévu est de 46 800 euros.

Pour l'étude de la Maison pour Tous, le budget prévu est de 50 000 euros.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous intégrez la majorité des grands bâtiments de la commune, c'est parfait. Par contre, il n'y a pas l'espace des Arts. A mon avis, je pense que vous devez avoir aussi une réflexion sur ce local. Pourquoi vous ne l'avez pas intégré dans l'audit ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Il y a 35 bâtiments sur la commune du Boulou. Je ne voyais pas la capacité financière de notre commune pour reprendre ces 35 bâtiments. Le fait est que l'espace des Arts est programmé dans le futur, en fonction de ce que l'on pourra dégager comme financement potentiel pour l'espace des Arts. Pour le moment, il n'est pas programmé.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Monsieur le Maire, merci de me rappeler le nombre de bâtiments. Par rapport à ce que vous avez dit, vous intégrez la Gendarmerie, je vous rappelle que des travaux ont été réalisés à la Gendarmerie en matière d'isolation thermique (double vitrage, volets roulants, etc...). Il ne me semblait pas que ce soit une priorité absolue étant donné que c'est un bâtiment qui est soumis à la location. Merci pour ce rappel.

### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Je continue.

- Le nouvel espace culturel avenue Général de Gaulle représente un budget de 220 000 euros avec 140 800 euros de subventions,
- Les plantations d'arbres représentent un budget de 80 000 euros avec 12 800 euros de subventions,
- Le cimetière représente un budget de 50 000 euros,

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Pour les plantations d'arbres, 80 000 euros cela concerne combien de spécimens ?

### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

1 000 euros l'arbre

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

1 000 euros l'arbre !

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je rappelle qu'en fonction des essences et des tailles et de son mode de plantation, le coût moyen d'un arbre est de 1 000 euros. Nous n'allons pas reproduire les erreurs du passé, à savoir que les racines des arbres plantés sur la commune remontent et endommagent les chaussées.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Au-delà du coût d'un arbre, avez-vous prévu une étude sur l'implantation de ces derniers dans la globalité d'un plan d'urbanisme ? Ce serait intéressant de nous expliquer cela plutôt que de nous présenter le coût total des 400 arbres que vous avez annoncé dans l'Indépendant.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je vous rappelle qu'il y a des groupes de travail à propos de ce projet de plantations. Si vous le souhaitez, Monsieur Jean-Claude FAUCON vous invitera courant de la semaine prochaine pour vous présenter ce projet.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Merci pour l'invitation à laquelle nous essaierons de répondre favorablement. Nous sommes toujours intéressés pour travailler sur des dossiers. Rappelez-vous que nous faisons tous partie du conseil municipal et notre intérêt commun est de faire avancer la commune du Boulou.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Vous avez bien compris que nous sommes sur une mandature de six ans et que nous sommes tenus de programmer pour les prochaines années.

Cela doit passer par une concertation qui se fera quartier par quartier, espace par espace. Pour le moment, nous allons commencer par des espaces qui nous appartiennent pour justement être en capacité de pouvoir parler avec les riverains. C'est ça l'idée.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Pour appuyer les propos de Monsieur Stéphane GRAU, nous nous sommes rendus compte, et malheureusement nous l'avons tous constaté, que certaines essences d'arbres dans certains endroits ne sont pas adaptées. Nous avons eu le cas de « la Rambla ».

Est-ce qu'il va y avoir une étude des sols chaque fois que vous allez implanter ? C'est pour cela qu'il vous est demandé s'il y aurait une étude globale.

Il y a quand même une pépinière départementale qui nous permettrait, peut-être, d'avoir des essences d'arbres bien moins chères. Avez-vous envisagé cette possibilité ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Merci de me rappeler qu'il y a une pépinière départementale. De mémoire, je crois savoir que les tailles de ces arbres ne sont pas assez développées. Pour des conditions climatiques, nous avons besoin de prendre des essences plutôt grandes. Bien évidemment, nous allons nous entourer de techniciens pour adapter en fonction des essences locales et avoir un environnement assez proche de ce que nous avons dans notre région.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

La question de la structuration des implantations d'arbres sur la commune, qu'elle soit à l'étude, d'accord. Ce qui m'étonne c'est que l'on ne commence pas par faire une étude urbanistique pour savoir à quels endroits on peut planter et pour quelles raisons. On avait vu Monsieur Jean-Marc PACULL qui nous parlait d'architecture bioclimatique afin de connaître les besoins et de pouvoir évaluer la quantité d'arbres nécessaire et déterminer les essences par rapport à la quantité d'arbres.

Cela me paraît judicieux de réaliser une étude pour connaître les besoins et évaluer le coût global de ce projet.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Nous allons regarder le côté bioclimatique autour des bâtiments. Nous avons commencé par l'école maternelle avec des effets de surchauffe insupportables l'été. Nous aurons besoin d'avoir quelque chose de récurrent autour des bâtiments communaux.

Tout cela va se mettre en place avec notamment l'implantation des containers pour les ordures ménagères qui va être travaillée par la Communauté de Communes dans les prochaines années. Nous allons commencer à implanter les containers avant les arbres afin d'éviter de faire deux fois le même travail.

C'est pour cela que des groupes de travail vont être créés pour avancer quartier par quartier, rue par rue pour obtenir quelque chose d'efficace.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Cela ne répond pas à la question de savoir comment on peut connaître la quantité d'arbres si aucune étude n'a été établie en amont

#### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

Ce n'est qu'un début, il faut bien commencer

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

400 arbres, cela fait beaucoup pour commencer. Si on ne sait pas où les mettre et qu'une réunion soit organisée pour savoir où vont être plantés ces 80 arbres, c'est surprenant.

### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

Je pense que d'ici 2021, nous serons en capacité de savoir où ces arbres seront plantés.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Vous faites comme vous voulez. Le groupe de travail « espaces verts » est ouvert la semaine prochaine.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Comme nous parlons d'architectures bioclimatiques, on a posé la question à votre adjoint à l'urbanisme en lui disant est-ce que finalement pour tout ce qui va être mis en place, à savoir l'isolation thermique de l'école maternelle et primaire afin de rompre l'effet thermique intérieur/extérieur pour maintenir du frais à l'intérieur sachant que la chaleur est insupportable, ma question est allez-vous supprimer la climatisation sur tous les bâtiments qui sont concernés par la climatisation ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Bien entendu quand vous utilisez la climatisation en appuyant sur un simple bouton, bien entendu vous consommez et cela coûte très cher. Vous faites du frais dans les maisons et renvoyez dans un espace qui est déjà chaud. C'est un contre sens économique majeur.

Je n'ai pas dit que j'enlevais la climatisation mais avoir des bâtiments à énergie positive. Ce qui veut dire en clair que les bâtiments vont être isolés et faire de l'implantation de toitures photovoltaïques ou d'espaces photovoltaïques autour des bâtiments. Cela va être proposé pour le complexe des Echards.

C'est-à-dire qu'à un moment donné, on puisse tendre vers une auto production qui permettrait d'avoir un taux zéro de consommation.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Donc, il y aura la climatisation, on nous a dit qu'il n'y en aurait pas.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Cela peut fonctionner avec la climatisation ou du refroidissement

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

J'avais repris l'exemple du GICB faite sur les caves à Port Vendres et à Collioures. C'était l'exemple car cela fait trente ans que cela fonctionne.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Il y a Vall-up qui vient d'être installé à la Communauté de Communes.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

C'est plus récent. J'ai pris des exemples qui ont trente ans de fonctionnement qui se neutralisent et font du froid. On nous avait bien expliqué qu'il n'y aurait pas de climatisation. Je m'interrogeais car isoler fatalement oui, on va rompre la conductivité thermique mais si le froid n'est pas généré l'isolation ne sert à rien.

C'était juste pour éclaircir ce point qui avait fait l'objet d'une discussion lors de la commission urbanisme où on m'avait dit il n'y aura que des arbres et cela s'appelle de l'architecture bioclimatique.

Je voulais savoir si tous les bâtiments vont être climatisés ou si l'on considère qu'il ne faut pas climatiser les nouveaux bâtiments qui seront isolés notamment la Mairie.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Sur le plan purement technique, vous savez que nous sommes en plein diagnostic et nous n'avons pas encore reçu ces diagnostics accompagnés des propositions techniques.

Nous allons tendre vers quelque chose qui consomme zéro car quand je vois les budgets de fonctionnement que cela représente, il faut savoir que c'est colossal.  
Il faut que l'on puisse arriver à cette auto-génération qui permettra d'arriver et de tendre vers zéro.

#### **Intervention de Madame Aline MOSSÉ**

Ensuite,

- L'étude pour les Echards pour un budget de 50 000 euros,
- Le Skate Park (complément de rampe) pour un budget de 50 000 euros,
- L'école élémentaire (études) pour un budget de 50 000 euros,
- L'école maternelle (1<sup>ère</sup> tranche) pour un budget de 500 000 euros avec 320 000 euros de subventions.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

En ce qui concerne l'école maternelle, c'est le seul bâtiment où on lance les travaux dès 2021. Ça veut dire qu'une étude a été faite et a déjà rendu son verdict ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Vous savez tous que l'année 2021 commence en Janvier et se termine en Décembre. Oui, nous avons lancé les études de diagnostic mais le chantier ne pourra pas commencer car il faut tenir compte des délais incompressibles d'établissements des dossiers, de consultation des entreprises, des notifications des marchés. Lorsque l'on met tout cela bout à bout, nous ne pourrons pas commencer la première tranche, à mon sens, avant le mois de Septembre 2021.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce qui signifie qu'une étude est en cours ou va être lancée.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je vous rappelle que l'on est encore.....

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Arrêtez de me rappeler, je ne suis pas au courant. Vous êtes là pour nous donner des informations et je vous les demande. Ne me rappelez pas les choses que j'ignore totalement Monsieur le Maire.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Les diagnostics sont en cours. Nous désignerons un maître d'œuvres pour travailler en rapport avec l'étude thermique faite pour atteindre les objectifs que je viens de vous exposer.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

D'accord. Donc, quel est le constat pour l'étude thermique de ce bâtiment ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je n'ai pas encore le rendu.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Ce que j'ai compris c'est qu'il y avait une étude thermique et énergétique qui devait être entamée pour une valeur de 50 000 euros. Qu'à l'issue de cette étude, on aurait un diagnostic par lequel on saurait quels travaux devraient être réalisés pour avoir une isolation thermique efficace sur l'école maternelle qui serait la première à bénéficier de ces travaux à partir de Septembre 2021 avec une première tranche à 500 000 euros sur une enveloppe globale estimée à 1 200 000 euros.

Mais, il y aurait une autre étude thermique déjà engagée.

Est-ce que les 50 000 euros dont on parle, c'est déjà à l'étude ?

Est-ce que l'étude est engagée et est en attente du diagnostic pour pouvoir faire appel à un maître d'œuvres afin de travailler avec les corps de métiers pour affiner ces pronostics financiers ?

Savoir si c'est la même étude ou pas ? Savoir où l'on en est.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Il me semblait avoir été clair en parlant de l'étude de diagnostic, ce qui coûte pour 2021 la somme de 50 000 euros. Une fois que vous avez ce diagnostic bâtiment par bâtiment, il faut engager une équipe de maîtrise d'œuvres.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

L'étude thermique de 50 000 euros qui va être engagée en 2021 est celle qui figure dans le Débat d'Orientations Budgétaires. Mais vous nous parlez d'une étude qui est en cours et nous sommes en 2020. Nous ne sommes pas loin de 2021, je vous l'accorde, mais nous sommes encore en 2020.

Donc, est-ce que c'est l'étude dont vous attendez les résultats, puisqu'elle est en cours ?

Soit on s'est tous mal exprimé, et dans ce cas-là il n'y a qu'une étude thermique qui interviendra en 2021, qui nous donnera un diagnostic et à la suite duquel on fera appel à un maître d'œuvres pour engager des travaux pour la somme de 1 200 000 euros qui affinera le montant des tranches de rénovation de l'école maternelle.

Où est-ce qu'il y a déjà une étude thermique en cours en attente des résultats ?

Dans ce cas-là, combien coûte-t-elle ? où en est-elle ?

Vous nous dites d'un côté étude thermique à 50 000 euros en 2021, donc elle n'a pas démarré. Et d'un autre côté on a une étude thermique qui est en cours et en attente du diagnostic, et elle n'est pas chiffrée.

#### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

Celle-là, c'est l'école élémentaire.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Nous avons consulté ce dernier trimestre pour un diagnostic d'isolation thermique de cinq bâtiments. Ce diagnostic nous sera remis en début d'année 2021 et réglé sur le budget de 2021. Il y aura une étude de maîtrise d'œuvres pour l'école maternelle avec une première tranche de travaux engagée en Septembre 2021. C'est comme cela que nous le visons pour avoir un suivi de travaux.

Nous aurons également le diagnostic thermique de l'école primaire qui doit intervenir début Janvier.

Nous lancerons, en parallèle une autre maîtrise d'œuvres pour regarder et refaire les études d'aménagement de l'école primaire.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

C'est l'étude de 50 000 euros pour l'école primaire.

#### **Intervention de Madame Aline MOSSE**

Les investissements divers pour 813 000 euros qui englobent :

- L'informatique pour 80 000 euros, la balayeuse pour 180 000 euros, les utilitaires et outils pour 150 000 euros, les études PLU pour 48 000 euros, les vestiaires des Echards pour 65 000 euros, les équipements scolaires pour 132 000 euros, le mobilier pour 50 000 euros, etc...

Le détail sera dans le budget qui vous sera présenté le mois prochain.

Concernant le budget annexes, il n'y a pas grand-chose à dire. Ces budgets représentent la poursuite des travaux et l'actualisation du schéma directeur.

Il est à noter qu'il n'y aura pas d'augmentation de la surtaxe communale.

En conclusion, les dépenses de fonctionnement sont maintenues au même niveau qu'au budget primitif 2019. Pas d'augmentation des taux communaux de fiscalité locale pour 2021, un niveau d'investissement de l'ordre de 3 000 000 euros et un recours à la dette projetée à 1 200 000 euros.

### **ELEMENTS DE PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021-2016**

Je vais passer la parole à Monsieur Rémi TEILLET qui sera beaucoup plus clair dans les explications.

#### **Intervention de Monsieur Rémi TEILLET**

Dans la dernière partie du débat budgétaire, une prospective plus globale qui a un sens particulier cette année puisque l'idée est de vérifier par rapport à tous les éléments financiers qui ont été évoqués précédemment par Monsieur le Maire sur l'ensemble de la mandature à venir que l'ensemble était compatible avec la situation financière de la collectivité.

Comme chaque année, et je le dis plutôt pour les élus qui ont rejoint cette assemblée à l'issue du dernier scrutin, l'idée est de faire des hypothèses de travail pour s'assurer que l'ensemble de l'équilibre en fonctionnement permet de dégager un autofinancement suffisant.

Également, s'assurer qu'en investissements, outre les éléments de financement d'origine internes, on additionne avec les subventions afin que l'on puisse permettre d'avoir un taux d'endettement compatible avec le programme d'investissements.

C'est ce qui a été fait avec des hypothèses de travail qui envisagent, et c'est un élément important, de préciser que pour l'année 2021, car l'année 2020 corrigée des variations saisonnières a été particulièrement compliquée, de dire que nous reviendrons sur un niveau, et c'est l'engagement qui a été pris par Madame Aline MOSSÉ de dépenses de fonctionnement autour du compte administratif 2019 et du budget primitif tel qu'il était prévu au départ en 2020.

Pour autant, à partir de 2021 afin que l'ensemble du financement des opérations évoqué précédemment par Monsieur le Maire puisse tenir. Le prix à payer, c'est aussi l'intérêt d'avoir des bâtiments moins énergivores et de réaliser une économie sur la partie notamment du « 011 – charges à caractère général ». Dans l'hypothèse de travail retenue, nous avons envisagé une réduction de 5% à partir de 2022, 2023 et 2024, ce n'est plus le cas pour 2025 et il y a forcément un effort à faire de l'ordre de 5% du seul 011. Pas de l'ensemble des dépenses d'investissement mais sur le seul chapitre des charges à caractère général. C'est la seule hypothèse retenue et nous restons en valeur 2024 avec une progression identique à l'inflation.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Cela signifie que l'hypothèse annoncée, à savoir la réduction de 5% sur le chapitre 011, on intègre uniquement les fluides ?

#### **Intervention de Monsieur Rémi TEILLET**

Pour réussir à maintenir cet objectif de l'équilibre global, il y a évidemment le niveau fluide qui est un élément fort. Il faut que les travaux et les investissements réalisés puissent avoir un effet sur le fonctionnement.

Il y a d'autres perspectives. On évoquait les transferts de compétences, on le sait la neutralité budgétaire dans le cadre d'un transfert sur le papier est réelle. C'est une neutralité budgétaire claire réalisée par la CLECT. On sait aussi que les transferts peuvent permettre de réaliser des économies d'échelles.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'est un jeu d'écritures. On a baissé les dépenses mais en même temps l'attribution de compensation de la Communauté de Commune sera amoindrie. Au final, la différence reste la même.

### **Intervention de Monsieur Rémi TEILLET**

Je ne sais pas si la doctrine qui était en cours au sein de la Communauté de Communes du Vallespir a toujours été réalisée ces derniers temps sur certains transferts, en particulier sur le périscolaire puisque c'est celui qui pourrait, potentiellement nous intéresser. Ce transfert a toujours été fait sur 80% du montant et non sur 100% de neutralité. Je ne sais pas ce qu'il en sera.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Cela a été toujours le cas mais il y aura un impact.

### **Intervention de Monsieur Rémi TEILLET**

Peut-être que ces 20% aideront. Mais en tout été de cause cela nécessitera, au-delà de l'effet positif lié aux bâtiments d'avoir un suivi très fort de l'évolution des dépenses sur ce chapitre 011.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce qui m'inquiète, c'est moins 5% on ne va pas y rester deux heures, mais les charges à caractère général, on sait que c'est le seul chapitre en fonctionnement où nous avons la main.

La masse salariale, le 012 est réglé, les cotisations sont imposées à la commune.

Je suis étonné qu'en début de mandat on baisse déjà des dépenses de fonctionnement étant donné que l'impact des travaux lié à la tradition énergétique se verra réellement qu'en 2022 ou 2023.

### **Intervention de Monsieur Rémi TEILLET**

C'est pour cela que nous n'avons pas impacté 2021. On a commencé à baisser à partir de 2022. Le pourcentage peut paraître important mais en valeur cela représente à peu près 90 000 euros.

En termes de masse salariale, on part de l'idée, cela satisfera Madame Rose-Marie QUINTANA, d'intégrer l'évolution du Glissement Vieillesse Technique (GVT) de 1.5% par an. L'évolution de 1.2% par an des autres charges de gestion courante.

Côté recettes, on rattrape l'annus horribilis de 2020 en termes de ressources.

Et puis, il y a naturellement l'effet et la dynamique liés à la variation physique des bases puisque nous avons un lotissement complet qui va entrer en fiscalité, à savoir La Rasclose, mais aussi un certain nombre d'éléments qui n'était pas en année pleine, déjà fiscalisé aujourd'hui. Je pense notamment pour le foncier au clos du bois ou à l'immeuble Buldu Vaills en centre-ville.

On maintient le niveau des ressources émanant de l'Etat, c'est la moindre des choses au regard des années que nous venons de vivre. Il y a un engagement fort dans l'adoption de la loi de finances de maintien pour les trois années à venir de « l'enveloppe normée », c'est-à-dire le concours financier de l'Etat vers les collectivités territoriales. Ce sera inscrit dans la loi de finances avec un niveau de ressources maintenu en termes de dotations.

En termes d'investissement, coté recettes l'intégration du FCTVA sur les dépenses engagées en N-1, le maintien de la ressource 2020 sur la taxe d'aménagement, à fortiori elle n'a pas de raison de moins bien se tenir puisque nous avons une dynamique importante de constructions sur la commune.

Un montant de cession, il est important de le dire, car il y a le terrain VOIVRET qui se trouve à proximité du Distriport pour lequel il y a actuellement un compromis de vente en cours de rédaction pour sa réalisation en 2021.

Classiquement, nous souscrivons des emprunts sur la base d'un taux prudentiel de 1% sur une durée de vingt ans. Le dernier emprunt souscrit par la collectivité il y a un mois et demi était à 0.71%.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je vous arrête. Le terrain VOIVRET est une information importante car c'est une entrée de ville. Je suppose qu'il y a déjà une idée de projet que vous ne pouvez pas révéler, mais je suppose aussi que c'est à usage commercial ; Donc sommes-nous sur un établissement d'hôtellerie, ce genre de choses ?

### Intervention de Monsieur François COMES

C'est exactement cela. C'était déjà un projet programmé dans les années précédentes. Effectivement, nous sommes sur un programme d'hôtellerie. Nous avons eu une première esquisse qui ne sera pas la définitive. L'intérêt est que cet espace visible depuis l'autoroute ce qui permettra de faire de la publicité depuis son enseigne. Les chambres avec un côté acoustique à prévoir en protection sonore depuis le tracé de l'autoroute qui se trouve derrière. Les chambre en étages pourraient permettre de voir le Canigou en direct, ce qui peut être très sympathique.

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je suis vraiment ravi pour le projet qui j'espère va aboutir. Il avait échoué pour les conditions que nous connaissons tous les deux, mais étant donné qu'il s'agit de personnes, nous n'allons pas l'évoquer ici. C'est une excellente nouvelle pour la commune et pour la communauté de communes qui manquent beaucoup d'hébergements, notamment Céret, il faut le rappeler. C'est une excellente nouvelle.

### Intervention de Monsieur François COMES

Notamment pour la station touristique que Le Boulou représente.

### Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Un niveau moyen de subventionnement du programme d'investissement simulé à 45% du montant HT. Tous les projets ne sont pas subventionnés à la même hauteur mais davantage les bâtiments du volet énergétique qui est clairement fléché dans le cadre du plan de relance.

### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Au niveau des emprunts, vous l'avez dit Monsieur le Maire, quel est le montant de l'emprunt estimé pour la totalité du mandat ?

### Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Nous sommes sur 5 000 000 d'euros sur l'ensemble du mandat. Je vais le présenter car il y a le désentêtement lié à la dette actuelle ou future qui va redescendre en termes d'annuités. Cela représente 5 000 000 euros d'emprunts et un endettement de 4 200 000 euros.

Une hypothèse de travail sur la prospective qui intègre le programme d'investissement, je vais passer rapidement car tous les éléments ont déjà été évoqués et qui aboutit à 21 000 000 d'euros de dépenses d'investissement. Tous ces montants ont été évoqués précédemment.

Ce qui montre ensuite une traduction graphique par chapitres budgétaires. On voit bien que la **partie rouge** représente les charges à caractère général et on remarque bien l'effort demandé sur ce chapitre.

La masse salariale, les autres charges de gestion courante et les frais financiers qui évoluent car il y a un peu plus de dettes que par le passé.

Sur la partie ressources, la **partie bleue** c'est l'usager du service public. Ce sont les participations des familles, pour la piscine en particulier. La **partie rouge** c'est la partie fiscale directe et indirecte. La **partie verte** représente les autres produits de gestion courante.

Ce qui fait que dans cette hypothèse-là, on voit que nous avons une épargne qui remonte doucement mais sûrement. C'est bien là le prix à payer, le volet de l'effort sur le 011. Pour autant si cet objectif est tenu, c'est plutôt pas mal, car cela aboutit à 410 000 euros à l'horizon 2026 en ce qui concerne l'épargne brute. Vous vous rappelez les uns et les autres que 750 000 euros représente l'épargne brute et une fois que l'on rembourse le capital, on arrive à l'épargne nette à savoir 407 000 euros. Ce qui représente à peu près 6% d'une année de recettes de fonctionnement.

Côté investissement, les dépenses brutes ont déjà été évoquées. La partie bleue concerne l'augmentation du capital dans le remboursement de l'annuité qui progresse. Evidemment il y a une dette un peu plus importante au fil du temps. Et puis un niveau de l'ordre d'environ 5 600 000 euros pour 2022, 5 300 000 euros pour 2023 et 3 400 000 euros pour 2024 et 1 200 000 euros pour 2025.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Parallèlement, on a le montant des emprunts et des investissements. Le montant autofinancé serait estimé à combien ?

#### **Intervention de Monsieur Rémi TEILLET**

Fin de période, nous sommes autour d'une épargne brute de 7 000 000 euros. L'autofinancement, c'est la partie rouge. Le calcul complet sur l'ensemble du mandat avec des hypothèses de travail représente 3 500 000 euros d'autofinancement généré par le fonctionnement.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je vais bien sûr souhaiter que les prévisions se confirment. Je trouve que c'est un peu fragile, voir beaucoup. Cela ne dépend pas forcément des efforts de la collectivité en matière de dépenses de fonctionnement. Je trouve cela un peu incertain mais ce n'est que mon opinion.

#### **Intervention de Monsieur Rémi TEILLET**

L'autre prix à payer est celui des subventions qui doivent être au rendez-vous. Il faudra adapter la volumétrie des investissements, si d'aventures tel ou tel investissement était moins subventionné.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

La difficulté est que nous avons deux constantes dans le montant des dépenses. On a le montant des emprunts, le reste ne dépend pas de la collectivité. Quand vous voyez que l'équilibre dépend finalement des ressources qui ne dépendent pas de la collectivité, ça m'inquiète un petit peu. On verra dans l'avenir.

#### **Intervention de Monsieur Rémi TEILLET**

En même temps, ressources d'investissement seulement.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Sauf que l'autofinancement il faut pouvoir être excédentaire dans le fonctionnement pour le réaliser. Finalement ce sont les deux qui sont liés.

#### **Intervention de Monsieur Rémi TEILLET**

Le recours à l'emprunt qui est nécessaire représente 1 200 000 euros pour l'année 2021, 1 100 000 euros pour la partie 2022, 1 850 000 euros pour la partie 2023 et 780 000 pour la partie 2024.

Après, l'important c'est la consolidation globale. Ce qui fait aboutir à un encours de dettes au 31 Décembre 2026 de 4 312 000 euros dans cette hypothèse.

Ce qui représente un taux d'endettement de 55%. Effectivement il progresse, il était de l'ordre de 20% aujourd'hui. Il demeure bien en-dessous des strates comparables sur les 5 à 10 et les 10 à 20 000 habitants, le taux d'endettement est plutôt de l'ordre de 70% à 80%.

L'autre volet, vous le savez, c'est la capacité de désentêtement à demeurer autour de cinq années. Combien d'années d'épargne brute je consacre au remboursement de ma dette pour m'assurer que c'est compatible et que je ne suis pas trop endetté.

Malgré l'augmentation de stock de dettes entrant, on reste dans cette hypothèse avec l'ensemble du postulat retenu.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Avez-vous des questions particulières sur tout ce qui vient d'être exposé ?

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Tout d'abord, merci pour la présentation intéressante et bien argumentée mais un peu trop généraliste pour moi par rapport à certaines opérations. J'ai bien compris votre stratégie, même si je ne la partage pas, mais c'est de bonne guerre.

J'aimerais revenir sur quelques investissements, notamment en ce qui concerne la politique environnementale. Pour être clair, mon inquiétude et ce sera le sens de ma question : nous sommes tous autour de la table et conscients que l'investissement en matière de politique environnementale et surtout en matière de bâtiments publics est crucial.

Sauf que faire de l'emprunt pour refaire des bâtiments à l'identique permettent une autoconsommation, etc... je l'entends mais cela ne me paraît pas forcément raisonnable, et surtout n'apporte pas, en ce qui me concerne, une plus-value pour la collectivité.

Finalement, sur votre programme l'essentiel des sommes prévues concernant de la réhabilitation de bâtiments. Est-ce que c'est un choix délibéré ? Est-ce que des équipements nouveaux pour la commune ne seraient pas intéressants ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je vais demander le concours de mes collègues afin qu'ils s'expriment si vous le voulez bien.

Je comprends bien que cela ne puisse pas faire rêver de réhabiliter des bâtiments qui ont entre vingt et trente d'âge. Ces bâtiments qui ont été construits par des équipes antérieures avec des thématiques courantes ont fait que toutes constructions depuis les années 1960 et jusqu'aux années 2012/1015 ont créé, par manque de volonté de constructeurs et aussi par un manque de connaissances des maîtres d'ouvrages ou des promoteurs, des passoires thermiques.

Ces passoires thermiques, dans ma première vision et ma première conclusion des frais de dépenses évoqués par Monsieur Rémi TEILLET sur le fonctionnement et sur la base des frais généraux m'ont fait pâlir de peur. De voir qu'il y a des volumes incroyables de consommation, pour exemple l'école primaire représente 5 000 litres de pétrole pour les trois mois d'hiver. L'école maternelle climatise comme elle peut car il n'y a que quelques salles climatisées car cela représente également des sommes colossales.

Voyons déjà dans ce cadre-là que ce que nous envisageons, non pas dans le cadre de la seule isolation qui va compléter et remettre à niveau les bâtiments « à passoire thermique », mais également tendre à zéro consommation aux vues des moyens techniques existants qui permettent à avoir des bâtiments à énergie positive. Si nous arrivons à cela, ce sont des masses d'argent que nous allons économiser sur cette base de budget de fonctionnement et ce pour les 20/30 années à venir.

Nous restons sur des projets complètement dédiés à notre population. Quand je dis à notre population, j'inclus les enfants, les instituteurs et le personnel communal.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Oui sur la nécessité de faire les travaux, mais vous n'aviez pas besoin de nous convaincre, nous le sommes tous. Sur la place que vous donnez, sur le premier mandat, à de la réhabilitation de bâtiments publics cela me paraît un peu disproportionné. En ce qui concerne l'école maternelle qui me paraissait ne pas être, aux vues des

consommations énergétiques, pour les avoir étudiées de près il y a quelques années, énergivore par rapport à d'autres bâtiments.

Vous l'intégrez en injectant, dès la première année 500 000 euros, puis 700 000 euros.

J'estimais, à titre personnel, que la priorité n'était pas là. C'était mon opinion. Sur le principe, nous sommes d'accord. Sur la priorisation des travaux, on l'est un peu moins.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

C'est votre choix.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Concernant l'école primaire, je comprends l'étude sur le chauffage et sur la consommation énergétique. Vous faites bien de rappeler qu'effectivement dans l'école primaire il y a des enfants, des enseignants et du personnel communal qui passent la journée à l'intérieur.

A mon sens, ce bâtiment nécessitera des travaux d'adaptation. Quid des enfants qui seraient à mobilité réduite ? Pour l'instant, l'accès aux étages est difficile. Il y a des bureaux non adaptés, je parle principalement du bureau de Madame la Directrice qui est sous un escalier, « c'est un cagibi ». Il y a toutes les classes qui sont à repenser afin de leur donner un nouvel élan dynamique. J'ai vu qu'il y avait un projet en informatique.

Comme disait Monsieur Patrick FRANCES, au-delà de la rénovation énergétique des bâtiments, il y a aussi à penser, et j'ose espérer que vous l'avez envisagé, à déployer des moyens plus adaptés pour les écoles.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je reprendrai l'idée que le budget assez important que nous avons envisagé prend en compte des questionnements autres que la simple isolation et l'installation photovoltaïque.

Il est clair, et j'en profite pour le rappeler c'est que dans chaque bâtiment, et j'appelle d'ores et déjà les équipes qui y travaillent, chacun doit se rapprocher de Madame la Directrice pour faire remonter les informations d'amélioration potentielles.

Il ne vous a pas échappé qu'il y a des dotations de matériel qui sont passées sur le budget 2021, notamment en réhabilitation de matériel informatique sur l'école primaire.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Pour la partie « écoles », nous avons fini. Les réponses ont été claires malgré les divergences d'opinion. C'est bien de pouvoir partager et discuter autour de la table, cela ne me pose aucune difficulté.

Vous auriez un projet d'ordre culturel concernant l'ancienne grange. Je sais que notre adjointe à la culture est très inventive. Y-a-t'il quelque chose de prévu ?

J'aurais une question parallèle qui me gêne un petit peu. On va mettre un équipement de plus en centre-ville, par contre on ne crée pas de stationnement à côté d'une école, qui je vous le rappelle est une catastrophe en matière de stationnement et de circulation.

Qu'envisagez-vous par rapport à cet équipement culturel pour le stationnement en centre-ville ?

#### **Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM**

On commence par la grange. Ensuite Monsieur le Maire ou un de mes collègues prendront la parole concernant le stationnement. Merci, Monsieur Patrick FRANCES pour mon inventivité, je suis très touchée.

C'est un projet de Monsieur le Maire que nous reprenons. Il concerne un bâtiment qui actuellement ne peut pas être détruit et qui permet de valoriser le travail artistique d'une personne du Boulou, ce qui n'est pas négligeable. Cela fait l'objet, vis-à-vis des détenteurs de ce fonds qui sont héritiers, d'un travail de convention qui a commencé et pris en charge par Monsieur Christian ERRE en partie.

Ce travail ne nécessitera pas pour la commune d'un investissement.

Au niveau de la grange, nous en avons parlé hier avec le Pays d'Art et d'Histoire, il n'est pas exclu de faire la rénovation de ladite grange dans un programme POCTEFA qui devrait voir le jour probablement au mois de Mai. Nous essaierons de faire en sorte que cette grange coûte le moins cher possible et soit prise en charge dans ce cadre-là.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Deux points par rapport à votre intervention très claire.

1/ Quand vous dites que le bâtiment ne peut pas être démoli, c'est faux. Il y a eu un avis des domaines que j'ai lu. Je vous rappelle que c'est un avis qui dans ce champ d'application là n'est pas obligatoire dans la mesure où il n'y a aucune vue du clocher. Vous le savez notre référence en matière de bâtiments historiques c'est le clocher. L'avis n'est pas du tout obligatoire. D'ailleurs nous avons consulté le service des domaines car nous sommes très sérieux sur la commune du Boulou et nous pouvons faire fi de l'avis.

Dire que bâtiment ne peut pas être démoli, est faux et je le précise.

Par expérience, Monsieur François COMES pourra le dire, quand il était adjoint à l'urbanisme et je l'ai été aussi quelques années, on peut faire fi d'un avis du service des domaines dans la mesure où il n'y a pas de contraintes.

#### **Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM**

C'est pour cela que ça s'appelle un avis.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Il faut bien faire attention quand vous dites « le bâtiment ne peut pas être démoli ». Vous ne voulez pas démolir le bâtiment.

#### **Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM**

C'est un choix de ne pas le démolir.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'est important de le signifier.

2/ POCTEFA c'est presque une légende, tout le monde en entend parler mais on ne voit rien venir. Je sais par expérience que tout est calé pour les trois ou cinq prochaines années. Donc j'ai bien peur que le financement de ce bâtiment ne se fasse pas via POCTEFA durant ce mandat. Il va falloir trouver une autre source de financement.

#### **Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM**

Nous verrons à ce moment-là. Il faudra quand même que le programme POCTEFA vienne à terme, car celui que vous aviez lancé arrive à terme au 31 Décembre 2020.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Sauf que le process est lancé depuis plusieurs années. C'est hallucinant.

Je suis un peu plus sceptique sur le financement.

Et la question qui me brûle les lèvres : un équipement culturel ? j'aime beaucoup l'idée de développer la culture. Vous avez dit en introduction Monsieur le Maire, qu'il y avait beaucoup d'équipements culturels, on en ajoute un autre. Je veux vraiment savoir l'affectation réelle qu'aura ce bâtiment. Cela va avoir un coût financier. Il n'y aura pas de financement POCTEFA, je préfère le dire. Quant à la somme de 800 000 euros annoncée, je suis assez sceptique, car pour avoir visité le bâtiment, également visité par Monsieur Christian ERRE, les travaux sont énormes.

Et surtout, se pose et se posera encore plus la question du stationnement en centre-ville.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je comprends bien que nous ayons des divergences sur ce bâtiment. L'espace François POUS, comme je vais l'appeler dorénavant, a cette capacité de montrer des œuvres très diversifiées et que tout le monde va bien reconnaître. Je n'ai pas eu le temps d'aller visiter cette grange

Ce n'est qu'une estimation de première main. Nous serons en mesure de l'affiner au cours de l'année prochaine.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

En ce qui concerne le stationnement ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Il ne vous a pas échappé que depuis un mois, vous pouvez voir des équipes de géomètres sur les quartiers du centre-ville et sur le quartier du Maroc. Tout cela pour pouvoir lancer auprès de nos partenaires institutionnels et le cabinet GAXIEU qui travaille avec nous, le plan de circulation, de stationnement et de plantations pour faire le lien entre l'école maternelle et primaire.

Nous avons besoin de faciliter les cheminements « piétons ». A ce sujet, je suis assez fier que le carapate qui a été programmé pour l'école primaire a été validé par la Communauté de Communes.

Il y a quelque chose qui va se faire afin de faciliter et de développer le fait que les enfants puissent faire un peu de marche, cela fait du bien.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je partage votre fierté pour le carapate car c'est nous qui l'avons proposé à la Communauté de Communes au dernier mandat et qui a été contré par la ville de Céret. Je partage aussi le même enthousiasme.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Cela avait été évoqué en 2008. Tout arrive et nous pouvons nous en féliciter.

Pour la suite, en 2021 quand nous aurons les plans des topographes quartier par quartier, une concertation aura lieu afin d'avoir les sens de circulation, les dispositions de stationnement, les codes de plantation et les codes d'implantation des containers.

La rue du Pont sera la première à être traitée dans le programme de 2021 pour une réalisation en 2022.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Je voulais poursuivre sur les questions de stationnement. Je perçois dans les réponses que vous nous faites que vous n'envisagez pas de construire un équipement public spécifique pour résoudre ces problèmes. Vous le pensez plutôt globalement dans le réaménagement du sens de circulation, dans le réaménagement des places déjà existantes. Mais elles ne suffisent plus, il me semble. Le plan de circulation ne va pas pouvoir créer un nombre suffisant de places qui va permettre de désengorger ce secteur-là.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je vous entends. Tout cela fera partie d'une discussion prochaine quand nous aurons les plans sous les yeux pour pouvoir en discuter.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

On va se contenter pour l'instant de cela.

En matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), vous avez prévu 50 000 euros pour la pré-étude de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est une excellente chose, je vous en félicite. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) était vieux et il avait besoin d'être dépoussiéré.

Au niveau du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

est-ce que vous envisagez de nouvelles zones d'habitations, c'est-à-dire d'étendre des zones ?

Est-ce que vous allez étudier le dimensionnement des équipements publics ? C'est-à-dire qu'en cas de développement conséquent nos équipements publics peuvent être sous dimensionnés.

Quelles sont les grandes lignes de ce Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel que vous ne l'envisagez pas tel qu'il sera ? Je vous rappelle en avant étude, voir un peu comment vous l'envisagez.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Dans le cadre de la révision d'un Plan Local d'Urbanisme qui est vieux, mais pas totalement car il a une dizaine d'années. Contrairement à certaines communes du Vallespir, il est passé du premier coup en 2011/2012 alors qu'à Céret il n'est toujours pas sorti.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

D'où l'intérêt de ne pas passer en Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

La décision est reportée au mois de Juillet prochain. Cela fera partie d'un débat courant 2021.

Pour revenir au Plan Local d'Urbanisme, il y a une révision car nous avons un appel à projets qui se fait avec la maison VAILLS sur le côté de la Gravière en face des transporteurs RUIZ et la zone d'en Cavailès. De ce fait, il y a cet appel à projets qui va entrer et un promoteur est en train d'acquérir entre les transporteurs RUIZ et les piscinistes.

Normalement, une grande enseigne commerciale et deux concessionnaires autos doivent s'installer. Vendredi, nous recevons la maison VAILLS pour voir les dispositions routières que nous allons mettre en place afin de pouvoir implanter un giratoire (ça c'est à vérifier) pour pouvoir relier la zone d'en Cavailès avec l'ancienne RD 900.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous parlez du rond-point qui avait été envisagé avec VAILLS et la zone d'en Cavailès ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je crois que c'est dans l'intérêt de tout le monde car les sorties sur des routes déclassées posent toujours un problème de sécurité et cela réduira la vitesse. On est bien d'accord.

Il restera le côté réglementaire qui sera vu et remis à jour pour tout ce qui est expérimentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur lequel il y a des points à reprendre. Nous recevons, demain après-midi notre prestataire pour commencer à lancer la base de cette revisite du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur Rémi TEILLET me rappelle qu'au mois de Décembre, nous allons délibérer en conseil municipal pour le bilan du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

En matière de grandes lignes, c'est tout. L'entrée de grande ville VAILLS. Ce sont les grands changements.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

A cette heure-ci, je ne vois rien d'autre.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je vous le dis, car vous savez qu'une fois que la révision est lancée...

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Le gros de la révision est le côté de la zone où se situe VAILLS.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous savez que nous sommes liés au SCOT, qu'il nous oblige à une croissance et à un taux d'évolution du nombre de logements qui est maîtrisé.

Est-ce qu'il y aura une négociation avec le SCOT pour permettre une évolution positive du nombre d'habitations, à quelle hauteur ?

Est-ce que vous allez faire une étude pour le dimensionnement des équipements publics, j'entends bien sur l'eau potable et les eaux usées ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Vous avez totalement raison d'évoquer ces équipements publics puisque dans la mesure où l'on recrée une zone d'habitations, il faudra bien les arroser d'une manière ou d'une autre.

Il est clair qu'à ce jour nous n'avons aucune vision d'un quelconque lotissement complémentaire par rapport au projet que l'on nous a présenté dans le secteur de VAILLS. De ce côté-là, nous n'avons rien appris.

Effectivement, vous avez tout à fait raison de rappeler que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) limite les évolutions d'emprises sur les terres dites agricoles, et à partir de là, on sera tenu de faire attention aux implantations à faire. Il y a des enjeux environnementaux qui sont demandés dans la synthèse du SCOT que je viens de recevoir. Nous avons également reçu le document d'objectifs qu'il nous faut examiner pour savoir ce qu'il nous reste en potentiel retenu par le SCOT.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous n'avez pas fait énormément état de vos deux projets phare de la campagne. Le premier était « la Maison pour Tous » et le deuxième « l'ascenseur qui descendait sur les berges du Tech avec un stationnement ». Je ne sais plus comment cela était formulé. Pouvez-vous nous en parler ?

La Maison pour Tous, j'aurai des questions spécifiques qui sont la finalité de ce bâtiment ?

Est-ce qu'il y aura des services publics ?

Est-ce qu'il y aura des associations, type MJC, des associations de séniors ?

Voilà l'ensemble des questions pour la Maison pour Tous. Après, nous pourrions évoquer l'ascenseur sur le Tech.

### **Intervention de Madame Rolande LOIGEROT**

Vous aviez dans votre programme « la Maison du Citoyen » qui est une maison intergénérationnelle qui sera ouverte à tous les publics pour avoir toutes les administrations et tous les renseignements nécessaires qui seront demandés. Elle permettra à tous les citoyens du Boulou, quel que soit l'âge de les aider dans toutes leurs démarches.

Une salle pour les réunions des séniors est prévue car on ne peut pas les laisser dans le local qu'ils occupent actuellement.

Après le déconfinement, on va pouvoir visiter des Maisons pour Tous qui se situent à proximité de notre environnement pour connaître leur expérience ce qui nous permettra d'affiner notre projet.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je ne fais pas preuve de mauvaise foi. J'avais posé la question en commission et je m'étais fait la promesse de la reposer en conseil municipal pour avoir des réponses claires. Il y aura des services publics Est-ce que vous vous rendez compte, et là j'appuie Madame Rose-Marie QUINTANA, sur le désengagement certain de l'Etat.

Des maisons de service public France, maison qui est ouverte à Céret, vide pour l'instant. La seule convention passée, je le rappelle, est avec la MSA.

Vous pensez réellement, Monsieur le Maire que l'on va pouvoir ouvrir une maison de service public sur la commune du Boulou qui n'est ni préfecture, ni sous-préfecture alors que l'Etat se désengage, que la trésorerie du Boulou a fermé, etc...

Sincèrement, ma plus grande crainte, et je voudrais que vous nous rassuriez afin de pouvoir rassurer la partie de la population que nous représentons tous les trois, est que cela ne soit pas une coquille vide.

Cela m'inquiète vraiment.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Nous sommes en préparation de programmation et nous n'avons pas choisi notre maître d'œuvres pour cette question. Nous travaillons, comme l'a expliqué Madame Rolande LOIGEROT, sur l'expérience périphérique pour ne pas passer à côté de quelque chose et surtout compléter ce type de structures.

Vous savez que dans certains départements, les services publics se déplacent de village en village. Un jour, cela pourra peut-être se faire chez nous.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

On ne répond pas aux critères juridiques. A partir du moment où l'on est une commune qui a moins de vingt minutes en transport d'un autre service public ou d'une autre maison de service public, on ne peut pas prétendre à développer une maison de service public et on ne peut signer aucune convention avec aucune administration, à moins de pouvoir faire soi-même fonction de Mairie et de recevoir les habitants et d'essayer de leur fournir des renseignements.

Aujourd'hui, le texte est précis, il est noté « vingt minutes en transport ». On est à proximité de Céret, d'Argelès. Et quand bien même, on n'aurait ni Céret, ni Argelès il y a encore une latitude mais au profit de l'Etat, c'est ce que l'on appelle les prérogatives de puissance publique. C'est une obligation d'intérêt général qui prime sur des intérêts privés et c'est l'intérêt général global national qui va primer.

Est-ce que l'on peut envisager une modification du texte ?

Nous avons des députés, des sénateurs et c'est leur boulot.

Est-ce qu'ils vont débloquent les fonds nécessaires pour pouvoir prétendre à l'implantation d'une maison de service public sur le territoire du Boulou ?

A mon sens, non. Peut-être que je suis certainement la seule à lire les débats parlementaires autour de la table, mais il est clair que pour les raisons évoquées ci-dessus, que ce soit le désengagement de l'Etat même s'il y a des fortes subventions en matière environnementales. On n'est pas sur du développement de service public. Il y aura encore plus de désengagement de l'Etat au profit des communes parce qu'il va falloir par la main invisible de l'entreprise recréer de l'activité économique pour pouvoir ponctionner l'impôt, payer les fonctionnaires dans une mesure raisonnable et absorbable par l'Etat et par les contribuables. Tous les contribuables ont « énormément morflé » qu'il s'agisse de salariés au chômage ou d'entrepreneurs qui se retrouvent dans des situations inextricables.

Donc, aujourd'hui prétendre que l'on va pouvoir ouvrir une maison de service public telle que vous la décidez, à mon sens c'est justement un non-sens pour les raisons objectives que je viens d'évoquer.

Qu'y aura-t-il dans cette Maison pour Tous ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Effectivement, stricto sensu ce ne sera pas, comme vous l'avez tous relevé un « service public dit national » mais l'idée que nous devons retrouver c'est cette relation intergénérationnelle qu'a proposée Madame Rolande LOIGEROT tout à l'heure.

Comme il y a un défaut de connaissances informatiques pour les personnes dites « âgées » ou « les jeunes », d'avoir un espace de travail dédié aux démarches administratives (demandes de cartes d'identité, de permis de conduire, etc...) serait utile afin de pouvoir aider la population en désarroi face à ces problématiques.

Comme l'Etat se désengage, une solidarité interne doit se mettre en place pour les personnes rencontrant des difficultés de la vie quotidienne.

Le Point Information Jeunesse (PIJ) qui est au-dessus du porche, avait vocation à se déplacer pour être plus accessible. En mettant bout à bout ces nécessités de retrouver cet espace de vie en commun et cette convivialité, on aura une capacité de remplir ce bâtiment qui va prendre forme sur le papier avant de se réaliser.

### **Intervention de Monsieur Christian ERRE**

Une information vous a échappé. La Caisse d'Allocations Familiales de la Communauté de Communes est à la recherche d'une maison de la parentalité. Elle cherche désespérément un lieu pour créer cet endroit où les parents en difficulté pourraient se retrouver et avoir l'aide de psychologues, de pédiatres, etc.... Ce service serait, apparemment, subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales qui recherche un lieu.

J'ai assisté à une réunion « petite enfance » il y a une semaine et j'ai entendu cette demande. J'ai bondi sur l'occasion pour nommer Le Boulou comme lieu pour ce service.

Je vais y retourner la semaine prochaine pour affiner et préciser ce dossier qui intéresse vivement la Caisse d'Allocations Familiales.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Merci Monsieur Christian ERRE pour la précision, mais ce qui m'inquiète, et n'y voyez aucune mauvaise foi de ma part, c'est quand on a un projet, on en a connaissance, on sait ce que l'on veut en faire, on connaît l'affectation que l'on veut lui donner, etc.... Et à partir de là, on lance une étude pour voir comment on fait. On ne lance pas une étude pour savoir ce que l'on va y faire.

Cela m'inquiète un petit peu. Faire un local pour la Caisse d'Allocations Familiales, même si je respecte énormément la place de cette institution en France, qui serait au niveau du canton et pas que pour les Boulouneqcs, cela me gêne.

Ce n'est pas du tout l'identité que vous aviez annoncée. Ne commençons pas à boucher des trous avant d'avoir construit le local.

### **Intervention de Monsieur Christian ERRE**

Ce n'est pas quelque chose qui nous tombe du ciel. C'est une opportunité que nous allons saisir. Mais on était bien conscients dans le cadre de la Communauté de Communes, que Le Boulou était la commune qui accueillait le plus nombre de familles monoparentales, de personnes bénéficiant du RSA, etc.... Nous sommes une commune qui compte beaucoup de personnes en difficulté. Nous avons besoin d'un endroit pour éviter tout ce qui se passe comme les désordres, les petits désagréments que nous avons suite à une certaine catégorie de la population. Nous avons réfléchi pour savoir comment on pouvait gérer ces

soucis autrement qu'avec de la répression, mais bien par une éducation, un contact avec la population, et vis-à-vis des parents qui ont des difficultés avec leurs enfants, ce qui est apparemment le plus important pour nous.

Il se trouve que la Caisse d'Allocations Familiales nous offre cette opportunité. Donc, on la saisit car nous souhaitons travailler vivement sur toutes ces problématiques dans le cadre de l'école mais aussi dans le cadre de la rue.

Je voulais revenir sur l'école maternelle. Il est bien dommage que vous pensiez que cette école n'a pas besoin de travaux. Pour y avoir travaillé longtemps et avoir réclamé « à corps et à cris » des conditions de travail décentes, pour les enfants afin de ne plus les laisser « pieds-nus car il fait trop chaud l'été », pour ne pas être obligés de les arroser dans la cour pour les rafraichir. Il est impossible de travailler à l'école maternelle en été, les enfants sont « HS ».

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je vais répondre. Il ne faut pas dire de contrevérités, tout est enregistré.

Nous n'avons jamais dit que les travaux n'étaient pas nécessaires à l'école maternelle. J'ai parlé de priorisation et j'ai parlé de 1 200 000 euros, alors que les parents d'élèves demandent la climatisation, cela me paraissait disproportionné. C'est autre chose, attention.

D'ailleurs, dans mon programme et là je mentirais, j'avais prévu de climatiser, d'aménager, de faire des travaux à l'école maternelle.

On est d'accord, on n'a pas dit qu'il ne fallait pas de travaux.

#### **Intervention de Monsieur Christian ERRE**

C'est une histoire de priorité qui m'a heurté.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'est l'argent qui dirige un peu le budget.

#### **Intervention de Monsieur Christian ERRE**

Ce qui m'a heurté également concerne la maison François POUS. C'était simple d'ouvrir la maison François POUS qui est pour nous le « facteur cheval ». C'était tellement facile de l'utiliser pour faire venir du monde au Boulou mais jamais cela ne s'est fait. Or, nous avons un bâtiment qui vaut ce qu'il vaut, qui est, à mon sens réhabilitable en musée ou en salle d'exposition. Nous avons la possibilité d'avoir un artiste qui a passé toute sa vie sans travailler et qui possède une collection énorme de créations d'art. Il suffisait de le faire connaître pour que des gens viennent au Boulou pour voir ces œuvres.

On attirait des touristes et cela faisait travailler les commerces.

Donc, c'est un peu dommage de considérer ça comme une salle culturelle supplémentaire. C'est quelque chose que nous avons depuis toujours. Il ne s'agit pas de créer une salle culturelle, il s'agit de mettre en valeur quelque chose que nous avons.

Concernant le parking à l'impasse des écoles, nous avons regardé avec les riverains. Si on retire tous les gens qui se garent dans l'impasse pour les mettre dans le parking que vous souhaitez faire, il ne reste que très peu de places. Donc, ce n'est pas un réel handicap que de ne pas faire ce parking à cet endroit.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

On ne va pas confronter les opinions, mais j'ai l'impression que vous faites preuve de mauvaise foi. Vous habitez dans le quartier concerné et vous connaissez bien les problèmes de stationnement existants. Ne dites pas qu'un stationnement gratuit à cet endroit-là n'était pas une opportunité.

#### **Intervention de Monsieur Christian ERRE**

Ce n'est pas une opportunité car l'impasse devenait une rue. Personne ne pouvait se garer dans l'impasse alors qu'il y a une bonne dizaine de voitures garées régulièrement.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Si on est là pour donner nos avis, je vais vous dire une chose c'est que mettre 1 500 000 euros ou 2 000 000 euros, je ne sais combien sur une salle dédiée à François POUS, artiste que je respecte profondément, mais je vous rappelle que l'on a l'espace des arts à côté.

#### **Intervention de Monsieur Christian ERRE**

Cela n'a rien à voir.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Cela s'appelle une économie d'échelles. On est entrain de vouloir gratter 80 000 euros de fonctionnement par an et là on va investir 2 000 000 ou 2 500 000 euros sur la construction d'une salle. C'est juste un petit clin d'œil.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Si vous m'y autorisez, je voudrais reprendre le concept de la Caisse d'Allocations Familiales et le réseau parentalité par rapport à la Maison pour Tous. J'ai l'impression que l'on en fait un raccourci énorme. Présenter qu'une maison de la parentalité qui s'inscrit dans un schéma de territoire avec les maisons sociales de proximité qui dépendent du Conseil Départemental et le ramener au fait que sur la commune on aurait ce besoin (voilà, l'occasion fait le larron) pour le glisser dans la Maison pour Tous.

Le ramener au fait qu'au Boulou, on a des catégories socio-professionnelles comme elles sont, qu'il y a beaucoup de familles mono parentales, je trouve que ce sont des raccourcis rapides et dangereux.

Il faut vraiment faire attention à ça, car on ne se lève pas le matin en se disant j'ai des difficultés avec mon enfant : si j'allais à la Maison pour Tous rencontrer la Caisse d'Allocations Familiales qui tient une permanence.

C'est ce que je voulais ajouter par rapport à la Caisse d'Allocations Familiales.

#### **Intervention de Monsieur Christian ERRE**

Je suis surpris de votre réaction. Vous êtes du métier, pourtant. C'est un moyen de gérer les problématiques du Boulou.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Monsieur ERRE, je réagis de cette façon, car je ne suis pas contre les problèmes de parentalité. Je suis éducateur, donc je suis complètement d'accord. Je mets en questionnement le raisonnement que vous en faites pour nous présenter le fait que la Maison pour Tous s'impose, que vous êtes allé à une commission « enfance » et que les représentants de la Caisse d'Allocations Familiales vous ont informé qu'ils avaient besoin d'un local.

Le besoin sur le département d'une maison d'accompagnement à la parentalité, je ne suis absolument pas contre.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Ceci étant, on ne va pas y passer la soirée. Simplement, il faut penser que nous sommes en pré étude de réalisation et qu'il y aura des commissions et des groupes de travail qui seront lancés sur cette consultation et concertation pour le début de l'année 2021.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

J'attends ma réponse concernant votre projet « l'ascenseur qui descendrait sur les berges du Tech »

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Nous avons parlé d'un système de franchissement du Tech. A l'époque, on avait une difficulté de réalisation car l'Etat n'avait pas appuyé notre demande. Un ouvrage de franchissement type submersible se refait actuellement du côté d'Ortaffa.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Attention aux raccourcis. C'est parce qu'il était existant.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

En matière environnementale, je peux aller chercher le code sur internet, mais je vais vous épargner car il commence à être tard.

Que ce soit clair, en matière d'ouvrages hydrauliques on ne peut reprendre que des ouvrages existants. La création est interdite. A Ortaffa, comme il s'agit d'un ouvrage hydraulique existant il a pu être repris et remis au goût du jour.

Mais il est impossible, en l'état du droit, au moment où je vous parle, de fabriquer un passage car c'est trop dangereux. Il y a une quantité de textes qui remplit la salle, en matières environnementales, urbanistique, tout ce qui touche l'histoire de l'ouvrage historique depuis des siècles.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Merci de me le rappeler. Je vais le visiter Lundi prochain avec Monsieur Alexandre PUIGNEAU. Il y a des réalités que vous relevez bien sur la partie légale et que l'Etat veut fortement privilégier. Il n'en demeure pas moins que nous avons deux alternatives pour franchir le Tech :

    Soit on fait un ouvrage dit submersible,

    Soit une passerelle qui coûte deux fois, trois fois, cinq fois, six fois le prix d'un ouvrage dit submersible.

Dans la mesure où ce coût qui devient prohibitif, par rapport à l'usage que l'on en fait, je pense que je vais d'abord pousser et voir dans les derniers retranchements. Je m'attends aux pires difficultés, car ce n'est pas trois millions mais dix millions d'euros. Si nous mettons dix millions d'euros, cela permet de placer la passerelle où l'on veut et de la faire atterrir au balcon du Tech.

Ce n'est pas encore dans les perspectives de cette mandature, car c'est beaucoup trop élevé pour ce que nous allons en faire et je rappelle que ce n'est qu'une voie verte.

Si on arrivait au balcon du Tech, l'ascenseur devenait réalisable dans la mesure où cela permettait une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sur les bords du Tech.

Les bords du Tech, qui je le rappelle, vont être revus dans un prochain timing de projections sur les voies de déplacement, notamment lorsque je vais rencontrer Madame Marie-Pierre SADOURNY, la déléguée départementale qui s'occupe des voies vertes et qui doit venir me rencontrer pour parler des aménagements du Tech et de la Valmanya.

Voilà pour les premières perspectives à venir. Je n'irais pas plus loin sur ce dossier car nous sommes en recherches d'optimisation finales.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce qui me gêne et ça saute aux yeux de tout le monde, c'est que vous abandonnez deux des trois projets phares,

1/ parce que l'on ne peut pas le financer

2/ parce que l'on ne fera pas la passerelle.

et c'est comme ça que nous le lisons.

Si vous partez du principe que le franchissement doux tel que nous l'avions nommé, n'aura jamais l'aval des services de l'Etat, et notamment de la DDTM. J'ai vu en montant les membres de la DDTM qui étaient été catégoriques et qui ne voulaient pas en entendre parler.

On a même dû le retirer du projet de La Rasclose pour pouvoir avancer.

Ce qui m'inquiète, c'est que vous dites clairement que deux des trois projets ne seront pas faits dans le mandat. Cela me gêne vraiment.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Nous sommes dans la première année d'études financières sur la mandature. D'ici là, on aura peut-être élargi et affiné certaines valeurs. Oui, c'est une première perspective.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce constat je l'avais fait au moment où vous avez indiqué ce projet sur votre programme. C'est dommage pour les électeurs. Je ne vais pas en dire plus, je pense que tout est clair.

Pour finir, je voudrais aborder un point sur lequel vous avez insisté de façon assez positive, à savoir le collège.

Vous nous avez dit que d'ici quelques semaines on aurait une réponse officielle du Conseil Départemental. J'en suis ravi et heureux que Le Boulou obtienne le collège. Si cela est avéré, c'est une excellente nouvelle.

Il y a quand même un point qui m'inquiète un peu mais vous allez pouvoir peut-être nous rassurer. Il y a quand même des échéances électorales départementales qui sont reculées en Juin 2021. Je vois mal la mandature actuelle du Département envisager vingt millions d'euros huit mois avant les prochaines échéances électorales et on sait très bien que les promesses seront faites au moment des départementales.

Il nous faut des éléments. Si tel est le cas, croyez bien que je serais le premier à assister à l'inauguration derrière vous bien entendu et applaudir votre discours. Mais j'ai un gros doute.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je n'ai aucune certitude car je ne siège pas au Département. Mais les rencontres précédentes avec les délégués départementaux et les vice-présidents du Département montrent une certaine confiance pour l'avenir. Il est vrai que nous les avons sollicités, car cela faisait partie des engagements vis-à-vis de Monsieur Stéphane PAYRAUDEAU, le directeur de Leclerc, qui m'a demandé si le collège se ferait ou pas. Car il comptait récupérer ces terrains au même prix qu'il les avait achetés.

Il faudra rappeler le Département pour cette question. Actuellement, j'ai eu une réponse de deux vice-présidents qui il y avait des accords de principe sur leur hiérarchie. Si les personnes nous en parlent, c'est qu'ils ont une certaine confiance sur le devenir.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Il ne faudrait pas que ce soit un engagement électoral. Pour connaître un des vice-présidents, pour ne pas le citer Monsieur Robert GARRABE, il n'a pas besoin ça.

Cela m'inquiète, attention aux effets d'annonce.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Le collège de Clairava va ouvrir ses portes, s'il n'y a pas de problèmes de calendrier au 01 Septembre 2024. On ne compte pas moins de dix ans avant d'avoir une nouvelle rentrée scolaire. Dans le meilleur des cas, ce ne sera pas avant 2035.

D'entendre que dans quelques semaines, on va pouvoir signer, cela me paraît excessivement prématuré pour les raisons, là encore objectives que je viens d'émettre.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je vais conclure là-dessus. C'est le département qui doit prendre les frais financiers à sa charge.

La géographie du Boulou est faite à cheval sur trois espaces géographiques que sont les Aspres, les Albères et le Vallespir. Avec le redécoupage scolaire préconisé par ces vice-présidents du Département allaient dans le sens de la création de ce collège au Boulou.

La réponse va être faite dans les prochaines semaines. Restons sur nos positions, et validons cela dans les trois ou huit semaines à venir.

Ceci étant, on ne va pas y passer la nuit, non plus.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'est extrêmement important, Monsieur le Maire, le collège.

Dire, on ne va pas y passer la nuit, alors que nous n'avons jamais eu la discussion. Je conçois qu'il soit un peu tard, mais c'est quand même un événement... Ne rabaissez pas des choses importantes.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Nous ne sommes pas contre le collège. S'il y a un collège, au contraire c'est très bien. Maintenant, il y a le fait de prendre les choses avec circonspection.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Patentions encore quelques semaines.

#### **Intervention de Madame Sylvaine RICCIARD-BRAEM**

Je vous demande une petite pause afin que Madame Nadège HOFFMANN qui doit s'absenter puisse établir une procuration. Merci beaucoup.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'est bien normal.

Vous avez fait état d'un principe quasi acté concernant la suppression du porte à porte pour le relèvement des ordures ménagères sur les lotissements de la commune du Boulou et de Céret.

Je suppose que cette discussion, vous l'avez eue en bureau. Pour l'instant, en conseil communautaire il n'y a pas eu vraiment de débat.

Je voulais connaître votre position car la mienne est un peu plus incertaine. Je vais donner des arguments :

1/ ces lotissements sont habités par des personnes relativement âgées. Le fait d'installer des équipements à une distance un peu trop importante peut poser un véritable problème au quotidien pour ces personnes. C'est-à-dire que si l'on met des containers à 500 mètres d'une habitation, cela peut être compliqué pour la personne âgée. Le porte à porte avait l'avantage de pouvoir assurer un service pour tout le monde.

2/ Etant donné que ce seront des îlots de deux ou cinq containers, sur des lotissements où il n'y en a pas, je pense qu'il y en aura cinq. Avant de se lancer dans cette opération, est-ce que nous avons une idée précise, et cela est essentiel, des emplacements, des possibilités pour la commune ?

3/ Quid des employés, des ripeurs (ceux qui ramassent les containers), j'ose espérer qu'il n'y aura pas de dégraissage massif à la Communauté de Communes. Sur ce point, je suis relativement confiant mais je voulais quand même l'évoquer car c'est important.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

C'est Monsieur Jacques SANCHEZ qui travaille à la communauté de communes et qui a évoqué en réunion de bureau des maires cette perspective dans les deux ans à venir. Le travail doit être fait au cas par cas pour avoir une adhésion et une concertation de la population quartier par quartier.

Pour information, ce sera à peu près à l'identique de ce qui est fait à Perpignan dans les quartiers sud. On retrouve ces containers, en général deux par deux. Ces containers ont l'avantage d'enlever toutes ces cuves qui posent de véritables soucis d'entretiens et de mauvaises odeurs.

C'était une première expérience de recettes collectives fait avec la communauté de communes.

Ce travail de redéploiement est fait avec un engin qui procède à de l'auto nettoyage et de la désinfection de chaque container.

Il y a une entreprise qui réalise tout ce travail de manière très professionnelle. Ce qui donnera à terme une vision plus propre et plus agréable quant aux odeurs.

Les groupes de travail vont se mettre en place pour étudier espace par espace, distance par distance la mise en place de ces containers.

Tout cela permettra de faire des économies d'échelle sur les personnels que nous avons pour la collecte des ordures ménagères. D'autant qu'il y a des départs à la retraite programmés.

C'est dans cette perspective-là, que nous allons revoir cette disposition. Compte tenu de deux choses :

1/ que les coûts de traitement d'ordures ménagères vont augmenter considérablement dans les prochaines années.

2/ Si nous ne voulons pas augmenter les taxes d'ordures ménagères sur les taxes foncières, il nous faut anticiper.

Voilà un petit peu les prévisions pour les villes de Céret et du Boulou dans les deux ans. Ce sera collectivement repris sur l'intercommunalité.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'est très clair. Finalement le débat va avoir lieu. C'est une étude de faisabilité, d'opportunité ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Cette étude va être proposée au débat intérieur de la communauté de communes.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Aurons-nous ce débat en conseil municipal ? Cela me paraît essentiel.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je pense que ce débat sera validé en conseil municipal.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Merci pour votre réponse qui est très claire.

Concernant le droit de communication des listes minoritaires, il y a eu un bulletin municipal qui est sorti au mois d'octobre. Malheureusement, aucune des trois listes minoritaires a été contacté pour rédiger un édito dans ce bulletin.

Je voulais savoir s'il s'agissait d'une erreur qui sera corrigée par la suite. Pour info, je vous donne la référence de l'article, à savoir L 2121-27-1 du CGCT.

Nous arrivons sur des périodes où les confinements se succèdent. Ne serait-il pas utile pour la force démocratique de notre assemblée de filmer les débats ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Sur la première publication, je vous rappelle que c'était une simple feuille de présentation des nouveaux élus.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Vous avez annoncé des réalisations à venir. Chaque adjoint a pris la parole. Vous savez pertinemment que c'était un moyen de communication de votre équipe.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

J'entends bien votre question. Votre demande est prise en compte quant aux prochains bulletins dits municipaux.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Et quant à filmer les débats ? C'est ce qui se fait un peu partout. Cela peut être intéressant car il n'y a pas de public. Ce soir, nous avons évoqué des points pertinents. Je sais que le procès-verbal sera parfaitement exhaustif, cohérent et retracera l'ensemble des interventions. Mais pouvoir le suivre en direct, c'est quand même beaucoup plus intéressant.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Il va falloir y réfléchir et évaluer le coût. Nous prenons en compte votre demande.

#### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Je voulais revenir sur la communication. J'ai appris un matin en me rendant à Perpignan en écoutant France Bleu Roussillon qu'il était question d'armer la Police Municipale. Je ne vais pas revenir sur le bien, le mal de ce type de décisions.

Il aurait été bien d'en discuter en conseil municipal. Est-ce que cette décision a été prise en concertation avec toute votre équipe majoritaire ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Vous parlez d'armes, ce n'est qu'un complément d'armement.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'est plus qu'un complément, ne jouons pas sur les mots, ce sont des armes à feu.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Cela répond à une nécessité, et vous êtes bien placés pour le savoir que l'espace que nous avons autour du Perthus est soumis à des trafics répétés. Je pense que notre Police Municipale qui s'occupe de la sécurité peut avoir « la trouille » face à des comportements délictueux d'une certaine catégorie de population.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Monsieur le Maire, on ne peut pas lancer le débat, une fois que la décision a été prise. On ne peut pas dire si l'on est pour ou contre.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Effectivement, la décision est prise.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Clairement, il n'y a pas eu de débat sur le fait d'armer une Police Municipale. Vous avez le pouvoir de police seul. C'est une décision unilatérale qui n'a pas été évoquée en conseil municipal. Ce qui me paraît assez grave.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Il n'y avait pas d'obligations légales.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Il n'y a pas d'obligations de débattre du ramassage des ordures ménagères, Monsieur le Maire. Nous sommes dans un cadre démocratique pour évoquer des points, pour débattre.

Armer la Police Municipale sur Le Boulou, que l'on soit pour ou contre la question n'est pas là, ce n'est pas anodin. C'est quelque chose d'essentiel sur lequel vous engagez une grosse partie de votre responsabilité.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Il aurait été bien d'en parler pendant votre campagne. Il y a pleins de choses que nous découvrons en conseil municipal ou après, et qui n'étaient pas proposées et évoquées pendant la campagne. C'est surprenant.

Il y a peut-être des décisions importantes, phares qui peuvent peser dans la balance décisionnelle.

Je visualise un peu cela comme un manque de transparence et cela n'engage que moi et je ne parle qu'en mon nom et que pour mon compte.

Je ne vais pas dire « jouer sur le culte de la personnalité ». Mais c'est une question de personnage de découvrir toute la suite alors qu'il aurait été plus transparent de dire « j'envisage d'armer la Police Municipale », « j'envisage de mettre 3 000 000/5 000 000 d'euros dans la réfection des bâtiments publics ». Je regrette un peu cela en amont, cela a été fait, peu importe nous sommes là pour discuter de façon ouverte.

Autant on parle des ordures ménagères, c'est un service public. Autant on parle de sécurité, c'est un autre service public, mais pourquoi ne pas évoquer tous les sujets ?

Nous sommes là pour en débattre et faire avancer les questionnements globalement.

La question du collège, nous l'avons fait avancer. On s'attendait à une réponse positive dans les trois semaines qui arrivent. On apprend qu'il y a d'autres éléments et c'est juste apporter une pierre à l'édifice que l'on apprend qu'une matière d'ouvrages hydrauliques, on est que sur la réfection et pas la construction.

Cela vous donne des armes, vous êtes une équipe municipale majoritaire pour pouvoir argumenter lorsque vous serez face aux interlocuteurs car vous aurez le stylo pour signer face aux électeurs en disant « vous m'avez dit ça, mais je me suis renseigné et ce n'est pas tout à fait ce que vous m'avez dit » pour pouvoir aussi contraindre les futurs élus que vous aurez en face, justement pour porter la voix de l'électeur.

C'est de la co-construction, c'est un terme que vous utilisez souvent et il faut s'en servir pour tous les sujets. Nous sommes tous des citoyens élus ou usagers du service public. C'est un regret.

### **Intervention de Monsieur Stéphane GRAU**

Au-delà de l'obligation légale, pouvez-vous nous en dire un petit peu plus sur ce complément d'armes pour notre Police Municipale. On parle de formations ? de quels agents ? comment va être réorganisé ce service ? Le contrat local de sécurité civile et de délinquance dans lequel pourrait s'intégrer parfaitement le projet « maison de la parentalité » ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Par rapport au type d'armement et au personnel concerné, ces agents ont déjà des prérequis validés. Il y a des plans de formations qui sont aussi prévus. Les patrouille de nuit avec la Gendarmerie ne peuvent s'effectuer qu'en étant « sur armés ». Ils sont armés de « glock » au même niveau que la Gendarmerie, ce qui permet d'avoir des patrouilles communes.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Combien y-a-t'il de policiers armés ? Envisagez-vous des recrutements ? Pensez-vous faire évoluer l'effectif ? Restructurer ce service qui finalement, d'après ce que j'ai compris, certains seront armés, d'autres non ? Qui des missions ?

Apparemment, certains policiers municipaux sont déjà armés, en tout cas ont fait des stages.

### **Intervention de Monsieur Rémi TEILLET**

La demande de complément d'armement, conformément à la réglementation a été lancée fin août, début septembre. Elle a généré un arrêté préfectoral qui a autorisé quatre agents, à savoir :

Messieurs Etienne CARLIER, responsable du service, Olivier RICHARD, Hubert DATELLA et Alain DUENAS.

La réglementation encadre fortement le volet de la détention, de l'accès et de la formation nécessaire. Il faut acheter l'armement, et pour qu'il puisse être utilisé par les intéressés, il faut avoir suivi un certain nombre d'heures de formation. Ce qui est en cours. C'est assez lourd car cela représente des cessons de dix jours. Il faut dans le cadre de la conservation avoir un coffre spécifique dédié avec un accès exclusivement réservé aux seuls intéressés. La livraison du matériel a eu lieu la semaine dernière.

Les patrouilles ont été organisées en conséquence dans le cadre de la convention avec la Gendarmerie Nationale. La particularité c'est que nous sommes dans une situation un peu particulière du fait d'éviter les brassages entre les populations. Il y a un système d'alternance de présence des agents pour éviter qu'ils soient eux-mêmes ensemble au même endroit.

Il y a un volet formation « lourd ». De la même manière et c'est la façon initiale d'accéder à cette catégorie d'armements. Il y a ensuite un nombre de tirs obligatoire chaque année pour maintenir la capacité des policiers municipaux à pouvoir conserver un armement sur eux.

Il n'y a pas que le volet initial, il y a une formation continue obligatoire. Le paradoxe c'est que les obligations faites aux policiers municipaux d'entraînement sont beaucoup plus fortes que ne le sont celles appliquées à la Police Nationale et à la Gendarmerie.

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Ce n'est pas un paradoxe. C'est que nous récupérons les prérogatives de la Police Nationale. Il y a beaucoup de policiers municipaux en France qui ne sont pas armés. La différence entre la Police Nationale et la Police Municipale est en train de s'estomper.

J'ai vu par rapport à votre intervention sur France Bleu Roussillon que Perpignan avait acquis les mêmes « glock »

### **Intervention de Monsieur Rémi TEILLET**

Pour être précis, ce sont des révolvers calibres 9 mm et que l'on appelle des « glock »

### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Sans lancer le débat sur l'armement, je regrette fermement que nous n'ayons pas évoqué cette question.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

J'ai cinq points sur lesquels, je souhaiterais revenir en question ou en observations.

**Concernant le Plan Local d'Urbanisme**, j'entends que la discussion concernant le passage au PLU intercommunal est repoussé en Juillet 2021, peut-être qu'elle sera encore repoussée et que tout l'enjeu est quand même de continuer à maintenir un certain pouvoir sur la détermination de ce que l'on fait dans notre commune. Parce que c'est bien de transférer des compétences car cela permet de transférer aussi de l'achat. Mais, il ne faut pas non plus se déposséder complètement et « ne pas vendre son âme au diable » afin de trouver une juste mesure.

Vous avez évoqué un certain nombre de points qui seraient abordés dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme. Il y avait un point que j'avais évoqué en commission d'urbanisme qui étaient les deux terrains communaux situés aux Chartreuses qui sont à l'heure actuelle des terrains non constructibles et qui sont des sources d'ennuis. Puisque justement on parlait en début de réunion de ce problème de débroussaillage qui représente un coût pour la commune, ils sont assez plats et on peut se demander par rapport à des terrains constructibles situés à proximité, on peut se poser la question « pourquoi ils sont non constructibles ».

Est-ce que cela fait partie du listing des terrains à réévaluer afin de les rendre constructibles pour bénéficier du double effet bénéfique, à savoir éviter d'avoir un coût supplémentaire en termes de débroussaillage et d'entretien ? Et d'autre part pouvoir les mettre à la vente et récupérer quatre sous pour pouvoir envisager des travaux ? Est-ce que cela est quand même dans les clous ?

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Nous en débattons le mois prochain dans le bilan du Plan Local d'Urbanisme. Vous savez que sur le PRIF que j'avais défendu avec le SIVU des Albères, seul 95% de la zone est restée en bleu. Les 5% restants sont en zone rouge.

Tout cela doit repasser par une révision du Plan Local d'Urbanisme dans cette zone car cela n'a jamais été mené. Nous rencontrons, dès demain, les experts qui travaillent sur ce dossier et nous pourrions leur demander d'intervenir.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

A mon sens, c'est quelque chose qui est facile à gérer. Il faut s'y mettre et je pense que cela permettrait d'avoir un effet bénéfique à deux niveaux.

**Concernant l'aménagement du nouveau centre culturel**, lors de la commission des finances, nous avons évoqué des aménagements avec des cloisons amovibles pour pouvoir faire des expositions. Mais aussi la possibilité d'organiser des concerts. Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM nous disait que pour avoir mesuré un piano, il pouvait entrer dans la salle.

J'ai le plaisir de pouvoir conseiller un certain nombre de centres culturels, on a une réelle différence avec des destinations dédiées à des expositions et des destinations de concerts.

Comment avez-vous géré cette espèce de double emploi ?

### **Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM**

Il a été dit en commission des finances, qu'il y avait un pré projet qui avait été fait, et que ce pré projet envisageait plusieurs possibilités. Il a été clair qu'aucun choix n'a été fait. En fonction des investissements nécessaires et de la technicité du local, certains choix seraient faits.

Les deux sont possible en termes de surface, mais tout dépendra des investissements à faire pour pouvoir le réaliser. On ne pourra pas faire les deux au même endroit. Vu la taille de la salle, même avec une polyvalence, on ne va pas faire tenir un orchestre symphonique, non plus.

Il était clair que le pré projet présenté par Monsieur Rémi TEILLET était bien un pré projet pour voir ce qui était faisable dans le local et qu'aucune décision, à ce jour, n'avait été prise.

La priorité était quand même l'installation des micro-folies. Nous avons le soutien technique des micro-folies qui ne peuvent pas venir, merci Covid. Et en fonction des préconisations d'équipements, d'espaces et de matériel, les choix seraient faits à partir desdites préconisations par La Villette.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

C'est plus cohérent car ce sont des installations qui ne sont pas compatibles.

### **Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BREAEM**

On va voir effectivement leur compatibilité. Il y a aussi des équipements amovibles mais ce sont eux qui détermineront l'équipement du local. Puisque l'installation des micro-folies génère les subventions. C'est vraiment le point de départ à partir duquel on s'adaptera. La priorité étant, après les micro-folies, de fournir aux associations culturelles essentiellement du Boulou d'avoir un local adapté.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Donc, dans la Maison pour Tous, il y aurait vraiment que des bureaux ? Ce serait uniquement du service public ?

### **Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM**

Je n'ai rien à voir avec la Maison pour Tous. On avait dit en commission finances que la priorité était des exposants locaux mais aussi hors du Boulou à partir du moment où l'on restait sur quelque chose qui était plutôt de l'exposition amateur au sens noble du terme.

### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

**Concernant la grange à côté de l'école**, nous avons des projets qui étaient divergents. J'entends que nous avons un patrimoine artistique important, que nous avons un historique avec Monsieur François PEUS qui va permettre de mettre en avant ce patrimoine.

Néanmoins, je reprends l'information que l'on a eue concernant la démolition. On nous dit bien que la morphologie de la grange est sympa car un aspect sur la façade est à conserver. Et surtout, ce qu'on nous dit c'est que si l'on détruit la grange, cela va faire un « trou moche ». C'est l'architecte des bâtiments de France qui parle, « je ne pense pas que la création d'un vide dans la continuité des façades de la rue aux abords de l'espace d'un groupe scolaire au cœur du village soit à même de créer des facteurs favorables à l'installation d'un espace convivial qui au mieux restera désert, au pire réservé à des usages non maîtrisés. »

Donc, l'avis défavorable est surtout pour éviter d'avoir « un trou », éventuellement indiquant que l'architecture catalane pourrait être conservée au niveau de la façade.

Evidemment, j'avais un autre projet qui était celui de la cantine. Et, ce n'est pas pour écarter la question des œuvres de Monsieur François PEUS, mais tout simplement car nous avons un gros problème au niveau des repas. Nous avons cinq services par jour, un problème de places. Il apparaissait plus cohérent d'avoir un espace de repas à proximité de l'école. Et, que je pense que la réflexion sur les 50 000 euros de budget pour l'étude concernant l'école primaire devrait être envisagée de façon plus globale. C'est-à-dire, en fonction des besoins plus globaux, et notamment à partir de services publics, tout simplement.

On parle de maison de la parentalité, mais on ne parle pas du confort au quotidien :

faire traverser les élèves, aller dans un autre bâtiment qui pourrait servir à autre chose.

A mon sens, pour cette bâtisse en l'état peut-être envisager de récupérer la façade si vraiment vous y tenez, sachant que l'on a qu'un avis défavorable et là encore préciser que cela n'était pas une obligation de la maintenir. Je pense que l'école avec son accès et la cantine devraient être réfléchis de façon globale.

En ce qui concerne le fait d'y mettre un musée avec les œuvres de Monsieur François PEUS, je ne pense pas que l'endroit soit adapté, même si c'est dans le quartier adéquat. Cela pourrait être une plaque mais ce n'est pas adapté à un public visé pour un musée. On ne va pas avoir un public qui se déplace pour aller voir les œuvres de Monsieur François PEUS à moins que ce soit dans le cadre de sorties scolaires. On a un problème lié à l'implantation de ce musée tel qu'il serait positionné, à savoir à côté de l'école. Je pense que cela fait aussi partie d'une réflexion globale. Mettre en avant les œuvres de Monsieur François PEUS, oui, mais peut-être pas à cet endroit-là. Donc repenser de façon globale cette espace mais comme un espace scolaire global.

Vous avez parlé d'un atelier avec un budget de 2 500 000 euros, il serait où ? Vous avez évoqué la question en tout début assez rapidement.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Actuellement, nous n'avons qu'une première proposition pour un projet en bordure d'autoroute à la sortie du Mas Blanc. Un terrain qui fait à peu près 6 000 m<sup>2</sup>

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Le terrain à côté du Distriport qui longe l'autoroute.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

C'est une première proposition. Nous attendons des porteurs de projets pour voir le devenir et si notre Centre Technique ne disparaît pas dans la bataille.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Vous avez évoqué la question du transfert de compétences au profit de la communauté de communes du Vallespir. Evidemment, que ce soit pour mutualiser l'achat des photocopieurs ou toutes autres sortes d'équipements, la téléphonie, etc... ou pour l'encadrement péri scolaire, très bien.

Là où je « grince un peu » c'est concernant le transfert de l'EPIC au profit d'un office de tourisme unique qui serait géré par la communauté de communes du Vallespir. Et là, j'ai peur « non pas de vendre notre âme au diable » mais pas loin car nous avons une spécificité qui est touristique. On sait très bien que mutualiser les besoins, évidemment si l'on a un camion poubelles pour chaque commune, il vaut mieux en avoir trois pour sept communes et tout le monde se le partage, c'est cohérent.

Mais que l'on soit obligé de passer par la voix de la décision d'une collectivité qui nous est supérieure et qui n'a pas forcément toujours les mêmes intérêts lorsque chacun veut mettre en avant son propre territoire, chacun a ses projets et les met en avant.

Est-ce que ce n'est pas encore se soumettre à une couche de décisions supplémentaires ? Est-ce que l'on ne va pas y perdre en termes de liberté ? Et en termes de financement, car il me semble qu'il y a des financements propres à la commune lorsque l'on a un office de tourisme que l'on a pu conserver car nous étions.....

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Les recettes du Casino notamment. Les prélèvements sur les jeux.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

J'ai peur que les recettes du Casino qui pour l'instant tombent directement dans l'escarcelle du Boulou parce qu'elles sont attachées à l'office du tourisme qui nous est propre, parce que nous sommes station thermale et classée. Le fait que l'on aille transférer cette compétence à la communauté de communes, signifie que l'on transfère aussi la compétence qui est rattachée.

Ça veut dire qu'au lieu de conserver cette recette des jeux du Casino, comment ça va être articulé ? A-t-on avoir les gardes fous qui vont avec ? On va pouvoir conserver et notre liberté et notre financement ?

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Je vous remercie pour la question. C'est un fait qu'il n'y avait jamais de discussions potentielles entre la ville de Céret et celle du Boulou sur ce sujet.

Depuis les changements de Maires à Céret comme au Boulou, nous avons un début de discussions sur ces thématiques, à savoir l'office du tourisme et peut-être une vision moins céretane de la chose.

Il n'y a rien de fait. Mais il n'en demeure pas moins vrai sur les financements qui vont nous échapper, oui sans doute pour les taxes de séjour. Pour le Casino il est bien évident que cela nous échappe même en étant au niveau de l'office de tourisme intercommunal. C'est la commune qui va conserver la station touristique et thermale.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Il faut que cela devienne l'office intercommunal. C'est-à-dire en lieu et place de celui de Céret pour conserver nos recettes.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

On est bien d'accord. Pour le moment, il n'y a rien de fait.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Il faut être attentif à toutes les étapes de la discussion. La bonne volonté, j'entends. Je vous invite à être vigilant et à mettre sur le tapis d'entrée de jeux, ces points qui peuvent passer à la trappe et se retourner contre nous.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

Tout cela sera étudié à la loupe. Et nous ferons très attention à nos prérogatives.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Par rapport au Distriport, nous ne l'avons pas trop évoqué. Vous avez tenu deux propos, à savoir :

Que vous bénéficierez dans le cadre du transfert des biens immobiliers d'une manne financière. La commune du Boulou est membre historique de ce syndicat, donc à sa dissolution nous récupérerons « des billes ».

J'ai été étonné, il est à compétences communautaires, et on a l'impression dans ce que vous avez évoqué, je le relirais sur le compte rendu de façon plus tranquille, que nous avons la main et que nous faisons ce que nous voulons.

#### **Intervention de Monsieur François COMES**

La loi NOTRE demande aussi la dissolution des syndicats mixtes, notamment celui du syndicat mixte du distriport où se trouvent la chambre de commerce, les communes de St Jean et du Boulou et le conseil départemental. Ces quatre instances ont siégé pour acter l'idée de la dissolution de ce syndicat qui se prendra en main pour assurer sa dissolution.

Après, repasser la main à la communauté de communes pour l'utilisation de l'espace.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

En fait, c'est le contraire. La loi NOTRE prévoyait un transfert automatique des compétences des zones économiques au profit des collectivités territoriales intercommunales.

J'étais en désaccord avec Madame Nicole VILLARD, peu importe mais c'était pour situer le débat. J'avais expliqué que l'on avait une difficulté qui était que les avocats de la commune étaient aussi ceux de la communauté de communes avaient l'information. Si on avait pu avoir une zone touristique au sein d'une zone économique, on se retrouvait avec une zone mixte et que déjà le transfert devenait beaucoup plus compliqué. Et cela nous permettait de conserver la main. A l'issue de cette discussion houleuse que l'on avait eue à cette époque-là, je m'étais interrogée sur le fait que si Le Boulou propose un projet sympathique, a-t-on la main dessus ?

Evidemment, on peut voter sauf que c'est voté en communauté de communes. C'est-à-dire que si la communauté de communes, et notamment une alliance, j'imagine St Jean Céret en se disant « tiens sortie d'autoroute, on va laisser un truc tout moche pour que tout le monde vienne chez nous ». C'est quelque chose qui certainement faire rire ce soir mais qui est tout à fait possible. N'importe qui va pouvoir mettre son véto et si on amène un projet vraiment réfléchi en amont pour lequel on n'est pas arrivé à négocier avec le reste de la table de la communauté de communes la possibilité de pouvoir l'implanter. Aujourd'hui on n'est pas maître de ce que l'on fait. On est force de proposition, tous plein d'idées, on a tous envie de faire avancer Le Boulou. Vous êtes en début de mandat, vous avez plus d'énergie à déployer car tout est nouveau, plus sympa.

Néanmoins, il ne va pas falloir perdre de vue le fait que vous ne serez pas maître au final de ce qui va y être développé.

#### **Intervention de Monsieur Rémi TEILLET**

Sur le plan purement réglementaire, je m'inscris en faux sur ce que vous venez de dire car la grande différence avec un transfert de compétences pur jus d'une zone d'activités économiques qui du fait de l'infra territorialité du syndicat mixte ce n'est pas le cas en l'espèce là puisque l'on est sur une extra territorialité par rapport à la communauté de communes qui n'impose pas de droits de transferts de la structure.

Par contre, la grande différence dans tout ce qui peut être comparable, c'est que nous sommes propriétaires du Foncier. La commune du Boulou étant propriétaire du Foncier, rien ne se fera sans l'accord de la commune du Boulou. C'est important de le rappeler à l'assemblée délibérante.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Je parlais du contraire. Rien ne se fera sans l'accord de la commune du Boulou. C'est l'histoire de la minorité de blocage, en fait. C'est-à-dire que l'on peut bloquer les projets si la destination est différente. La communauté de communes ne pourra rien faire sans l'accord du propriétaire foncier du terrain mais si la destination ne sied pas aux autres membres qui siègent autour de la table, cela ne se fera pas. Le risque est là.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Non, ça se fera par le Préfet.

#### **Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

C'est autre chose.

#### **Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

La commune du Boulou avait déjà entamé des discussions sur la dissolution possible. J'ai l'impression que nous sommes dans le même cadre, c'est plutôt bien. Par contre, j'attire votre attention qu'avoir des projets sur cette zone-là, cela basculera directement à la communauté de communes. C'est important de le signaler. Donc, on n'a pas la main sur ces terrains-là, bien que nous en soyons propriétaires aujourd'hui. Mais on n'en dispose pas de façon libre.

### **Intervention de Monsieur François COMES**

Avant de passer à la suite, je vais vous demander de procéder à un vote de validation pour un débat  
Toute l'assemblée valide que ce débat a eu lieu ? Je vous en remercie.

### **03 – Redevance d'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité – année 2020**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aline MOSSE, adjointe déléguée aux finances, qui commente et détaille ce dossier.

La redevance d'occupation du domaine public n'a pas été actualisée depuis de nombreuses années.

Nous proposons de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. De fixer cette redevance au maximum prévu suivant les indices et index BTP à un taux de revalorisation de 35.85%.

Ce point a été validé lors de la commission finances du 19 Novembre 2020.

Madame Aline MOSSE demande s'il y a des questions avant de procéder au vote.

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE**

☞ **D'ADOPTER** la proposition qui lui est faite concernant la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

☞ **DE CALCULER** la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

☞ **DE FIXER** le montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation **38,85 %** applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

### **04 – Exploitants de taxis – révision de la taxe pour 2020**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aline MOSSE, adjointe déléguée aux finances, qui commente et détaille ce dossier.

La délibération du 26 septembre 2018 fixait une taxe de 250 euros aux exploitants de taxis pour l'occupation du domaine public.

Nous vous proposons de maintenir ce tarif.

Ce point a été validé lors de la commission finances du 19 Novembre 2020.

Madame Aline MOSSE demande s'il y a des questions avant de procéder au vote.

Le conseil municipal **DÉCIDE A L'UNANIMITÉ**

☞ **DE MAINTENIR** pour l'année 2020, la redevance annuelle à 250 euros par autorisation aux exploitants de taxis.

### **05 – Avenant de changement de dénomination sociale de la Société ILIAD 7 pour devenir On Tower France**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aline MOSSE, adjointe déléguée aux finances, qui commente et détaille ce dossier.

Il s'agit d'un changement de nom. C'est un contrat avec l'installation d'un relais Free Mobile depuis 2015 jusqu'en 2027. La Société ILIAD7 deviendrait On Tower France. Il est donc nécessaire de signer un avenant.

Ce point a été validé lors de la commission finances du 19 Novembre 2020.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

Je ne suis pas contre, mais pourquoi sommes-nous obligés de passer ce changement ?

**Intervention de Madame Aline MOSSE**

C'est un avenant par rapport à ce changement de dénomination.

**Intervention de Monsieur Rémi TEILLET**

C'est un changement de structure juridique. C'est une entreprise qui a été rachetée par une autre entreprise et il y a un transfert de droit. On a eu le même cas l'année dernière. Ce n'est pas un changement de nom.

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

D'accord. Cela devient obligatoire

**Intervention de Monsieur Rémi TEILLET**

On change d'interlocuteur, l'entité juridique n'est pas la même

**Intervention de Monsieur Patrick FRANCES**

C'est-à-dire qu'il faut faire suivre les contrats.

Madame Aline MOSSE demande s'il y a d'autres questions avant de procéder au vote.

**Le conseil municipal DECIDE A L'UNANIMITE**

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant suite au changement de dénomination sociale de la SAS ILIAD 7 pour devenir « ON TOWER France » ainsi que tous documents s'y afférents.

**06 – Adhésion au groupement de commandes proposé par la communauté de communes du Vallespir pour un marché de fournitures administratives et papèteries**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aline MOSSE, adjointe déléguée aux finances, qui commente et détaille ce dossier.

Pour simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité à des coûts adaptés, la communauté de communes du Vallespir a décidé de constituer un groupement de commandes pour les fournitures administratives et papèteries.

Il nous est proposé d'y adhérer. Il y aura d'autres adhésions à venir.

Madame Aline MOSSE demande s'il y a des questions avant de procéder au vote.

**Le conseil municipal DECIDE A L'UNANIMITE**

- ☞ **D'ADHÉRER** au groupement de commandes pour le marché de fournitures administratives et de papèteries ;
- ☞ **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes du Vallespir comme le coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention ;
- ☞ **D'AUTORISER** le Maire à signer le bulletin d'adhésion au groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**07 – Concession de places de stationnement dans un parc public entre la commune du Boulou et la Sarl AFICION représentée par Monsieur Bruno GIVANOVITCH**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marc PACULL, adjoint délégué à l'urbanisme, qui commente et détaille ce dossier.

Monsieur Bruno GIVANOVITCH qui représente la Sarl AFICION va réaliser trois logements au 6 rue des Ecoles. Cela va nécessiter à cause de la situation au cœur du centre historique et des prescriptions du Plan Local d'Urbanisme la création de trois places de stationnement.

Ces places ne pouvant pas être réalisées dans l'immeuble, une concession de trois places dans le domaine public est sollicitée. Ces places seront situées devant le parvis de l'ancienne école, l'actuelle cantine.

La concession serait conclue pour quinze ans au prix de 3 000 euros par place, et ce par la délibération prise en conseil municipal le 09 octobre 2017.

La commission urbanisme du 19 novembre 2020 a émis un avis favorable (quatre pour et deux abstentions).

**Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA**

Je vais reprendre ce que j'ai dit en commission urbanisme. On a déjà un défaut de places et que tant que le schéma global de stationnement ne sera pas revu pour le centre-ville, à part de grignoter car c'est une virtualité, ce ne sont pas des places nominatives qu'il va avoir pour ces logements.

Néanmoins, quand les parents viendront chercher leurs enfants à l'école, cela va être source de tension.

Aujourd'hui, je ne peux pas valider cette opération même si des places doivent être attribuées. Pour moi c'est une réflexion plus globale sur la commune, donc je m'abstiendrais mais je souhaitais m'en expliquer.

**Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL**

On a le plan de situation qui permettra de voir le sens de circulation, mais aussi les places de stationnement. Chaque fois que nous aurons des opportunités d'acquérir des pièces de terrains qui pourront créer des places, ce sont des choses qui pourront être faites.

Monsieur Jean-Marc PACULL demande s'il y a d'autres questions avant de procéder au vote.

Le conseil municipal **DÉCIDE PAR 27 VOIX POUR ET  
2 ABSTENTIONS (Madame Rose-Marie QUINTANA, Monsieur Alain GRANAT)**

☞ **D'APPROUVER** la concession de trois places de stationnement dans un parc public à passer entre la commune et la SARL AFICION représentée par Monsieur Bruno GIVANOVITCH, dans les conditions énoncées ci-dessus.

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

**08 et 09 Convention relative à la signature d'une convention de mandat avec le SYDEEL 66 pour la coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique, d'éclairage public et des communications électroniques – Phase I et II : impasse de la Pensée et avenue des Albères**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marc PACULL, adjoint délégué à l'urbanisme, qui commente et détaille ce dossier.

Le schéma directeur des eaux potables et des eaux usées prévoyait la réfection de l'avenue des Albères et de l'impasse de la Pensée. Ce sont des choses qui vont être réalisées en 2021.

L'avenue des Albères et l'impasse de la Pensée et du fait de la vétusté de certains réseaux se fait dans la continuité des réalisations faites sur l'avenue Foch.

Après la réfection des eaux usées et des eaux potables, nous proposerons la mise en esthétique des réseaux de basse tension électrique. On en profitera pour faire le réseau Télécom et l'éclairage public.

Le seul réseau subventionné est la basse tension via le SYDEEL. Le réseau Télécom et l'éclairage public ne seront pas subventionnés.

Le réseau basse tension concernera la TVA payée par le SYDEEL. Une participation de 40% qui sera payée par le SYDEEL avec un plafond par chantiers de 30 500 euros.

Il y aura 40 % payé par ENEDIS avec un plafond de 50 000 euros.

Ces aides sont données pour les effacements de réseaux.

Il restera un auto financement de la commune de 68 900 euros par chantiers.

Je vous parle de deux chantiers car tout va être réalisé en même temps. On va prendre deux conventions, une pour l'avenue des Albères, une pour l'impasse de la Pensée, ce qui nous permettra d'avoir une double subvention de la part du SYDEEL.

Cela représente un coût total de 137 800 euros.

La commission urbanisme qui s'est réunie le 19 novembre 2020 a émis un avis favorable.

Monsieur Jean-Marc PACULL demande s'il y a des questions avant de procéder au vote.

### Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITÉ**

☛ **D'APPROUVER ET D'AUTORISER** le Maire à signer la Convention de mandat avec le SYDEEL 66 et tous documents y afférents.

#### **10 – Attribution de subventions supplémentaires aux associations au titre de l'année 2020**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aline MOSSE, adjointe déléguée aux finances qui présente et détaille ce dossier.

Un courrier a été adressé aux associations pour leur indiquer que nous étions prêts à les recevoir afin de discuter de leurs demandes d'attribution des subventions.

Des subventions supplémentaires avec justificatif nous sont demandées au profit de :

1/ **Le Boulou Tennis** requiert une subvention à hauteur de 600 euros correspondant à des frais en fin d'année 2019 et un enseignant à rémunérer.

2/ **Le Boulou Natation** sollicite une subvention supplémentaire de 600 euros correspondant à l'adhésion de quatre personnes dans une formation continue pour devenir professeur de natation dans les trois ans.

3/ **Le Club Cycliste Le Boulou** souhaite une subvention supplémentaire de 400 euros. Leur activité s'étale sur les douze mois de l'année. La particularité de cette année 2020, dans les calendriers qui vont se chevaucher au mois d'Octobre et Novembre. Il en résulte que ce calendrier oblige le club à affronter deux fronts de compétitions sur deux disciplines différentes.

4/ **Le Challenge St Antoine** demande une subvention de 2 000 euros correspondant à la course des enfants de l'école primaire au mois de Janvier.

5/ **L'Atelier de Peinture** sollicite une subvention supplémentaire de 200 euros. Cette demande est basée sur l'équité vis-à-vis d'association similaire telle que l'association « Colorine ».

6/ **L'association BLABL... APHASIE 66/11** requiert une subvention de 300 euros. Ladite association a pour objectif d'éviter l'isolement, d'accompagner les aidants, de stimuler les personnes au travers de divers ateliers. Elle a pour projet de prévenir les facteurs risques par l'adoption de modes de vies favorables et de faire connaître l'aphasie.

7/ La Coopérative Scolaire de l'école élémentaire sollicite une subvention de 1 500 euros correspondant aux déplacements de la classe de CM2, à savoir :

- Les Angles les 16 et 17 Décembre 2019 (transport, hébergements et activités),
- Saint Cyprien les 30 Septembre et 01 Octobre 2019 (transport, hébergement et activités)

Monsieur le Maire rappelle l'article 432-12 du Code Pénal et l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et demande, en conséquence, aux élus qui font partie d'une association de bien vouloir quitter la séance afin de ne pas prendre part au débat et au vote ;

Monsieur Stéphane GRAU, membre de l'association Le Boulou Natation quitte la salle.

#### Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Concernant la subvention accordée à l'atelier de Peinture, il est juste hallucinant d'écrire « équité ». Je vous alerte. Cela voudrait dire que le besoin de financement n'a pas été prouvé, mais que pour une paix sociale en matière d'associations culturelles, vous donnez la même chose.

Pour qu'une association est une subvention, il faut qu'elle en fasse la demande, qu'elle justifie d'un besoin, qu'elle établisse un plan de financement.

Je trouve ça dangereux.

#### Intervention de Madame Aline MOSSE

Nous surveillerons à quoi sert cette subvention.

Madame Aline MOSSE demande s'il y a d'autres questions avant de procéder au vote.

Le conseil municipal **DÉCIDE A L'UNANIMITÉ**

☞ **D'APPROUVER** pour l'année 2020 l'octroi de la subvention à l'association selon la répartition définie ci-dessus et suivant les votes précités.

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires afin que ladite subvention soit versée à l'association.

☞ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2020 à l'article 6574 pour la subvention à cette association.

.....  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.